

Commune de BAILLEUL

Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire



Enquête publique n°E23000019/59

Du 17 avril au 19 mai 2023

Commissaire-Enquêteur : M. Maurice NAYE

Thème : Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

CHAPITRE 1 – PRESENTATION DU PROJET	2
1.1 – Préambule	2
1.2 – L'agglomération et son bassin de vie	2
1.3 – La crémation	2
1.4 – Description du site	3
1.5 – Calendrier des travaux	8
1.6 – L'organisation	8
1.7 – Partie financière	8
1.8 – Evolution de la mortalité en France	10
1.9 – Composition du dossier	12
CHAPITRE 2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	13
2.1 – Organisation de l'enquête	13
2.2 – Déroulement des procédures	13
CHAPITRE 3 – RESULTATS et ANALYSES	15
3.1 – Procès-verbal	15
3.2 – Mémoire de réponse	20
3.3 – Analyses	24
CHAPITRE 4 – CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ..	30
ANNEXES	32
Registre d'enquête et Mails	33
Parutions presse	56
Documents administratifs	67
Avis d'enquête et Affichage	88

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU PROJET ;

1-1 Préambule.

Cette partie du rapport reprend la présentation générale du projet par le Maitre d'ouvrage, la société OGF.

1-2 L'agglomération et son bassin de vie :

La zone de chalandise du futur crématorium s'étendra essentiellement sur le département du Nord.

Méthodologie utilisée pour estimer les volumes de crémation :

- Taux de crémation retenue t projeté à l'ouverture : 46%
- Taux de captation variable en fonction :
 - o De l'accessibilité (distance / temps) vis-à-vis des autres crématoriums concurrents ;
 - o Du prix de la crémation appliqué.

Ce volume obtenu a été projeté à l'ouverture.

On peut estimer un volume de 811 crémations en année 1 (avant décote liée à la montée en puissance sur 2 ans du crématorium).

Les crématoriums concurrents les plus proches sont situés à :

- Herlies (Métropole lilloise)(31 km / 30 min) ;
- Vendin les Béthunes (30 km / 37 min).
- Dunkerque (55 Km/39 min)

1-3 La crémation.

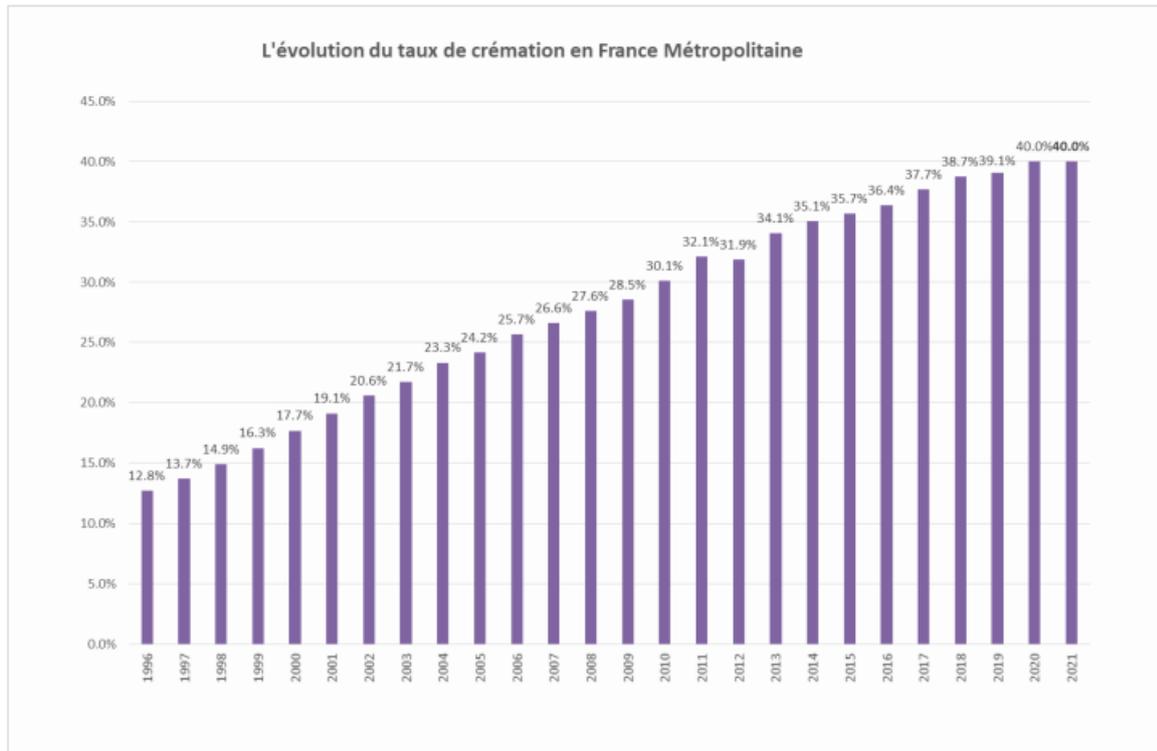
Avec l'évolution des pratiques funéraires, les obsèques avec crémation ne cessent de se développer en France. Cette évolution, constatée depuis plus de trente ans, se poursuit encore à un rythme élevé puisque le pourcentage de crémations qui atteignait déjà 30% des décès en 2009 en représentait plus de 39% en 2019 et 40% pour l'année 2021.

La progression de la crémation, en France comme dans d'autres pays, s'inscrit donc dans une tendance sociétale de fond.

Cette déficience de l'offre se traduit par des contraintes pour les familles. Elle oblige à la recherche de solutions hors département cumulant des délais d'attente (souvent 4 ou 5 jours) notamment lors des pics de mortalité saisonnière et des temps de trajet (aller-retour).

Parce qu'il s'agit de dignité de la personne humaine, parce que le degré de civilisation d'une société se mesure à ses rites funéraires et au respect qu'elle rend à ses morts, permettre le libre choix implique de mettre fin à l'absence de crématorium dans le bassin de vie de Bailleul. Il s'agit de remédier aux insuffisances constatées aujourd'hui et d'assurer, pour l'avenir, une capacité de réponse conforme à l'évolution des besoins actuels et à venir.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



Evolution des taux de crémation en France métropolitaine (tableau)

1-4 Description du site.

1-4-1 Le site

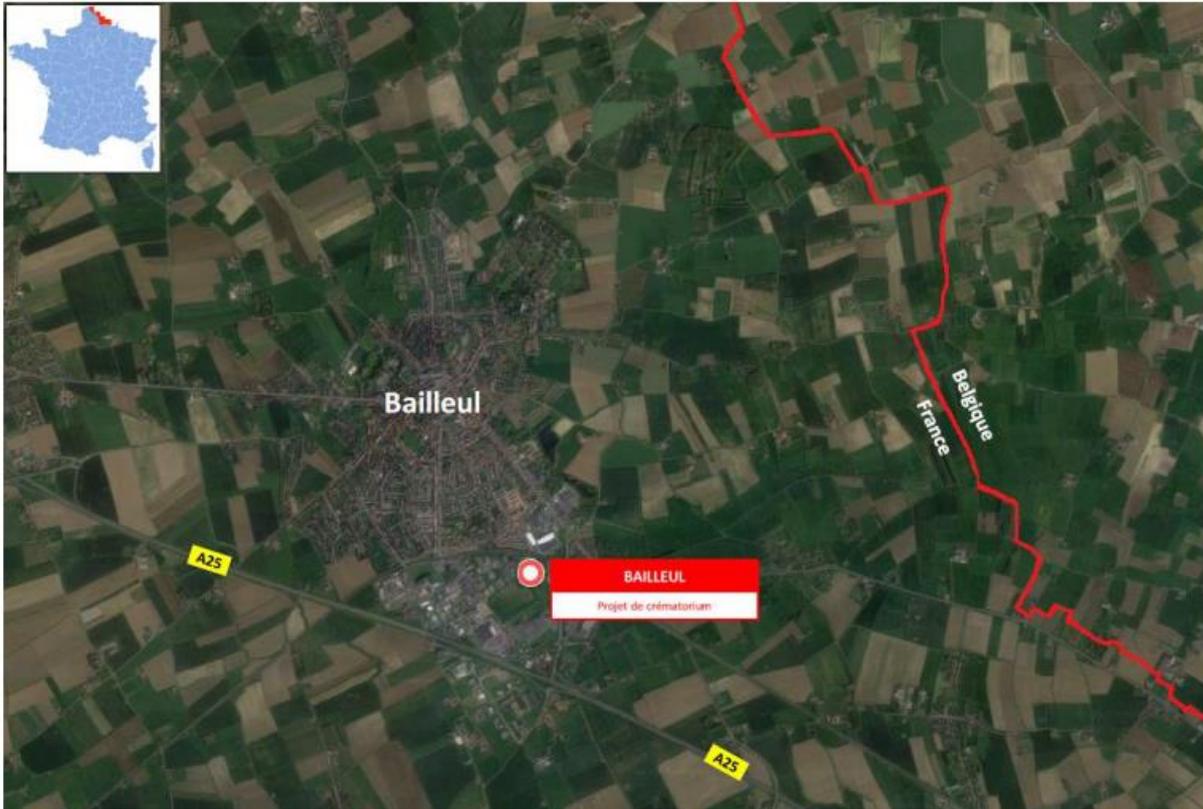
Le terrain mis à la disposition par le Concédant sur lequel seront réalisés les équipements est situé Chemin de l'Aire d'Accueil, 59270 Bailleul à 2 km au Sud-Est du centre-ville et à 5 km à l'Est de la frontière Franco-Belge.

Comme pour le crématorium, le terrain dédié au projet est un bien de retour au terme du contrat.

Les références cadastrales du lieu d'implantation sont les suivantes : PARCELLE AO n°95 (19 430 m²) et PARCELLE AO n°96 (13 619 m²).

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Les cartographies suivantes montrent la zone d'implantation prévue :



Implantation en détail :



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

1-4-2 Description du projet de conception et de construction

Pour ce projet OGF a fait appel au cabinet d'architecte AVANT PROPOS basé à Lille (59).

Principales caractéristiques architecturales

Les principales caractéristiques architecturales sont les suivantes :

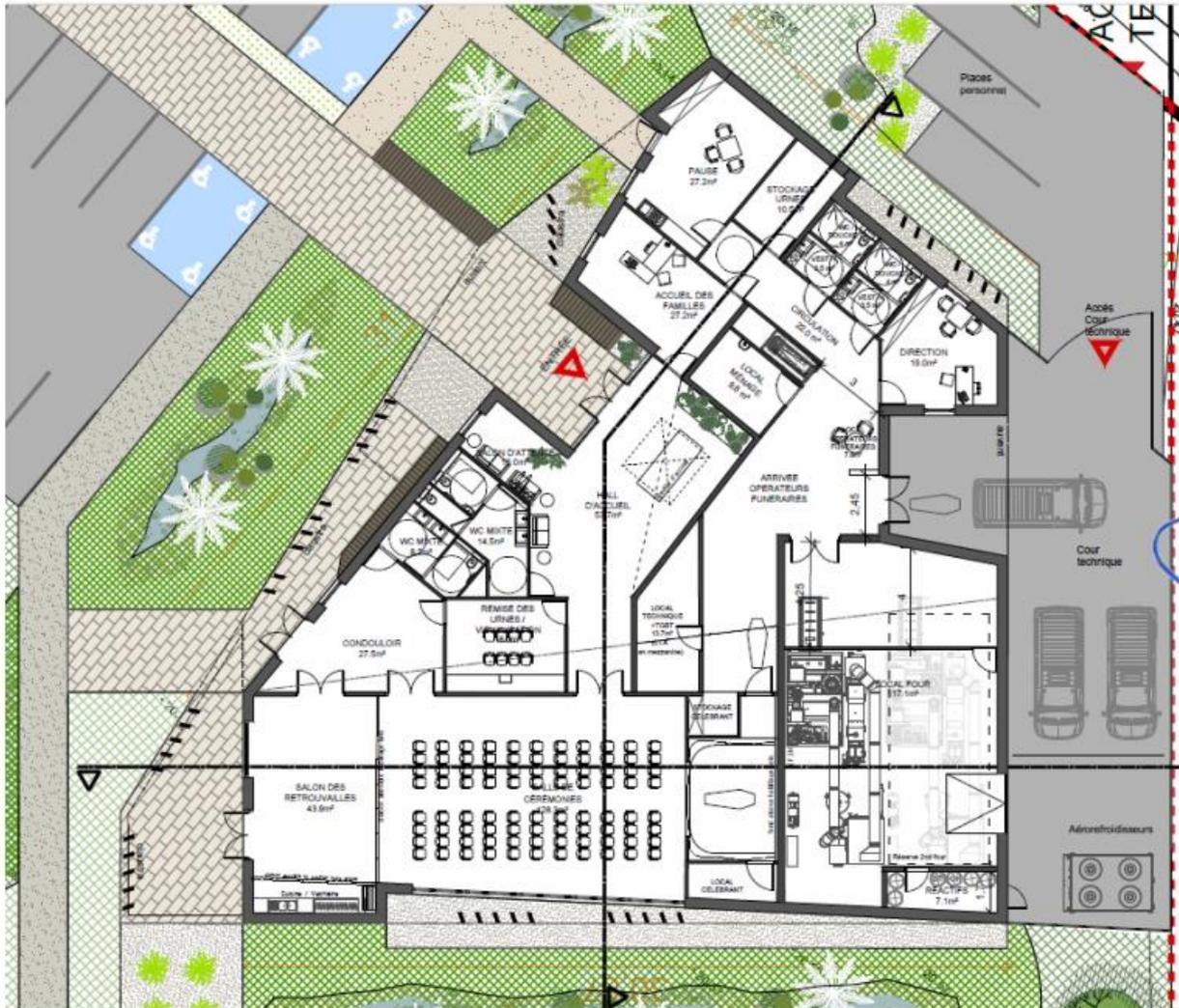
- Une architecture sobre pour une intégration élégante et discrète sur le site ;
- Une décoration chaleureuse mariant harmonieusement le minéral et le végétal en utilisant des teintes naturelles ;
- Une construction ne nécessitant pas d'entretien lourd ;
- Un lieu poly-culte où aucun élément ne fait référence à une religion particulière ;
- Un éclairage naturel grâce à l'installation de nombreuses baies vitrées ;
- Une partie technique non visible de la partie publique ;
- 1 grande salle de cérémonie pouvant accueillir près 120 personnes en places assises pour une même cérémonie ;
- Aménagement du site de façon à ce que chaque famille ait son intimité et ne croise pas les familles des autres cérémonies ;
- Stricte séparation physique de la partie privée des parties réservées au service public délégué ;
- L'aménagement d'un site cinéraire accessible selon 7 jours/7.

Principales caractéristiques techniques

- Un four de crémation XXL à décendrage avant
- Un emplacement prévu pour un second four
- Une ligne de filtration simple

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Le plan ci-dessous présente le crématorium proposé par OGF



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

1-4-3 : Perspectives et vues.

Perspective générale



Plan de masse

Un bâtiment occupe une emprise au sol de 705.2m² + un parking de 37 places, un jardin du souvenir (puits de dispersion + columbarium).



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

Vue intérieure de la salle de cérémonie



1-5 Calendrier des travaux.

Entre la notification d'un contrat de Délégation de Service Public d'un crématorium et la réception du chantier, il faut compter environ 24 mois quand il n'y a pas de problèmes (administratifs, techniques,...).

Le début des travaux est donc prévu pour le début d'année 2023 voire la fin d'année 2022 pour une mise en service un an plus tard.

1-6 L'organisation.

Le crématorium de Bailleul est à la disposition de toutes les personnes quel que soit le lieu de leur décès et quel que soit leur domicile.

L'ouverture du crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des jours fériés, sera assurée du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 et le samedi de 9H00 à 11H30 (*Ces horaires sont données à titre indicatif, suite à la notification et après échange avec les opérateurs funéraires, les horaires seront fixés dans les 3 mois qui suivent la mise en exploitation*).

Les horaires d'accueil des familles et de crémation sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

Le samedi de 9h00 à 11h30.

Dans le cas exceptionnel de forte mortalité, ces horaires peuvent être élargis après autorisation spécifique de la ville de BAILLEUL.

1-7 Partie financière.

Le **contrat** est conclu pour une durée de 28 ans à compter de la mise en service du crématorium.

Le montant global des **investissements** initiaux est de 2 460 000 €.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Cet investissement initial intègre la construction du bâtiment et son équipement. A cela il convient d'ajouter :

- Le Plan de Gros Entretien et de Renouvellement de 623 000 € HT. (partie amortissable).
- Une enveloppe d'investissement de 450 000 € HT pour l'installation d'une seconde ligne de crémation dès l'instant où l'activité dépassera les 1 200 crémations par an.

OGF le délégataire sera redevable d'une redevance à verser à la ville de BAILLEUL sur le fondement tiré de l'exploitation du service (une partie fixe et une partie variable).

Part fixe :

La part fixe de la redevance versée à la Commune est arrêtée à 100.000 € HT.

Part variable :

Une redevance annuelle variable d'exploitation, elle se décompose en 4 paliers :

- Pallier 1, à partir de 1 crémation par an : 2,5% du chiffre d'affaire annuel HT.
- Pallier 2, à partir de 800 crémations par an : 7,5% du CA annuel HT
- Pallier 3, de 1 000 crémations par an : 11% du CA annuel HT
- Pallier 4, à partir de 1 200 crémations par an : 14% du CA annuel HT

Les **tarifs** appliqués au crématorium de Bailleul sont présentés dans un document spécifique du présent dossier.

La révision des tarifs sera appliquée à la grille tarifaire par application de la formule d'indexation proposée ci-après, pour la première fois le 1er janvier suivant la première année d'exploitation. Elle le sera, par la suite, au 1er janvier de chaque année.

Les indices « 0 » de référence sont, pour chacun des indices, ceux du 1er mois d'exploitation. Les indices « N » sont pour chacun des indices, ceux publiés au moment de la révision tarifaire.

E : Indice de l'énergie
FSD1 : indice de Frais de services
ICC : Indice de la construction
S : indice de la masse salariale

La redevance fixe sera réévaluée dans les mêmes proportions et dans les mêmes conditions que les tarifs. La structure des comptes de résultats prévisionnels renvoie mathématiquement la part de chaque regroupement de compte (personnel, énergie, services divers).

La formule suivante sera appliquée :

$$T = 0,30 + 0,08 E / E + 0,16 S / S + 0,27 FSD 1 / FSD 10 + 0,18 ICC / ICC 0$$

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Les effectifs : 2 permanents sont affectés au crématorium, soit 2,2 ETC (Équivalent Temps Complet) :

- Le responsable du Crématorium : 1 ETC
- 1,2 agent de crématorium titulaire.

Par la suite, avec l'augmentation d'activité, il est prévu d'augmenter l'effectif de 0,5ETC à partir de 800 crémations par tranche de 400 crémations.

A titre indicatif et selon les prévisions d'activité, les 800 crémations seront dépassées en année 2.

1-8 Evolution de la mortalité en France.

Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. En 2021, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, s'établit à + 81 000. En 2016, il avait atteint son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et il a continué de baisser depuis lors pour atteindre un point très bas en 2020 du fait de la forte hausse du nombre de décès pendant les deux premières vagues de la pandémie de Covid-19.

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021, soit 3000 naissances de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %). Cette remontée met ainsi fin à la baisse observée chaque année entre 2015 et 2020.

Le nombre de décès reste élevé en 2021 à cause de la pandémie et du vieillissement de la Population.

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations arrêtées fin novembre 2021) ; c'est 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %), mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). La hausse de 2019 à 2021 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires, de la manière suivante : + 23 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 14 000 dus à la baisse attendue des quotients de mortalité entre 2019 et 2021 et + 35 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 47 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé au premier semestre (+ 7,7 % toutes causes confondues par rapport au premier semestre 2019). La troisième vague épidémique de début janvier à fin mai 2021 a entraîné 18 000 décès de plus qu'attendus si les quotients de mortalité avaient baissé de 2019 à 2021 au même rythme que sur la période 2010-2019. La quatrième vague durant l'été 2021 a été beaucoup moins meurtrière en France métropolitaine compte tenu de la campagne massive de vaccination et de la poursuite de mesures de restrictions

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

sanitaires. Elle a davantage touché les Antilles et la Guyane où la campagne de vaccination a rencontré plus de réticence. En fin d'année 2021, une cinquième vague touche la France, dont ni l'ampleur ni la durée ne sont connues au moment de la préparation de ce bilan.

Bien qu'en hausse, l'espérance de vie ne retrouve pas en 2021 son niveau d'avant la pandémie .

En 2021, l'espérance de vie à la naissance est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les femmes gagnent 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. Du fait de la forte baisse en 2020 (– 0,5 an pour les femmes, – 0,6 an pour les hommes),

l'espérance de vie ne retrouve cependant pas son niveau d'avant la pandémie (85,6 ans pour les femmes en 2019 et 79,7 ans pour les hommes).

Bien qu'en recul, l'espérance de vie des femmes en France en 2020 était la plus élevée de l'Union européenne (UE), à égalité avec l'Espagne ; pour les hommes, la France est en position moyenne au sein de l'UE, et reste derrière l'Italie (80,1 ans) et l'Espagne (79,7 ans), pourtant fortement touchées par la pandémie.

La population continue de vieillir avec l'avancée en âge des baby-boomers

Au 1er janvier 2022, 21,0 % des personnes en France ont 65 ans ou plus et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du baby-boom dans cette tranche d'âge. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accroît depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus augmente dans tous les pays de l'UE. En 2020, elles représentent 20,6 % de la population de l'UE, contre 20,2 % en 2019. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce et au Portugal, alors qu'elle n'est que de 14,4 % en Irlande.

Source : INSEE

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6024136?sommaire=6036447#titre-bloc-17>

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

1.9 – Composition du dossier.

La composition du dossier d'enquête est précisée aux articles L181-8 et L122-1 et suivants.

Le dossier soumis à l'enquête pour le crématorium de Bailleul comporte les pièces suivantes :

Pièce 1 – Délibération du Conseil Municipal avant la construction d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Pièce 2 – Délibération du Conseil Municipal attribuant la Délégation de Service public.

Pièce 3 – Contrat de concession.

Pièce 4 – Formulaire d'examen au cas par cas.

Pièce 5 – Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact (DREAL).

Pièce 6 – Arrêté d'enquête publique.

Pièce 7 – Avis au public.

Pièce 8 – Publication dans la presse.

Pièce 9 – Mémoire explicatif du projet (Résumé non technique).

Pièce 10 – Dossier de permis de construire.

Pièce 11 – Synthèse des références réglementaires.

Pièce 12 – Réglementation sur la destination des cendres.

Pièce 13 – Tarif des prestations et formule de révision.

Pièce 14 – Projet de règlement intérieur.

Pièce 15 – Compte prévisionnel de résultat.

Pièce 16 – Evaluation des risques sanitaires (ERS).

Pièce 17 – Mémoire explicatif d'un système de filtration des émissions atmosphériques.

Pièce 18 – Cycle de vie des métaux récupérés après la crémation et note d'information à disposition du public.

Ce dossier est complet au regard des textes.

CHAPITRE 2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE ;

2-1 : Organisation de l'enquête.

Après avoir été désigné par le Tribunal administratif de Lille le 16 février 2023 comme commissaire enquêteur et en conformité avec l'arrêté de la Mairie de Bailleul du 30 mars 2023 (*voir Annexes - Documents administratifs*) j'ai d'abord pris contact avec Monsieur Benjamin MAGOTT Société OGF (Maitre d'ouvrage). J'ai de même rencontré Madame Hélène QUESTE (Directrice du Pôle Aménagement durable) et Monsieur Jérôme HUYGHE (Responsable Urbanisme) chargés du suivi du projet en mairie de BAILLEUL.

Le 7 mars, en mairie de BAILLEUL, une réunion de préparation d'enquête a été organisée. Elle a permis de préciser l'organisation matérielle de l'enquête et de décider le calendrier des permanences ainsi que les modalités d'affichage et de publicité. J'en ai profité pour visiter les lieux prévus pour la construction du futur Crématorium avec les responsables de la mairie.

Le 13 mars, une réunion a été organisée par Visio conférence entre OGF, la mairie de BAILLEUL et moi-même. Les contenus de l'Arrêté municipal et de l'Avis ont été arrêtés.

Avec le maitre d'ouvrage j'ai aussi pu visiter deux crématoriums conçus et réalisés par OGF, le 1^{er} mars à ROOST en VARENDIN et le 5 avril celui de CALAIS. Ces deux crématoriums sont de générations différentes. Cela m'a permis de comprendre le fonctionnement technique de ces établissements.

J'ai pris soin de visiter à titre personnel les lieux du projet ainsi qu'une partie du territoire communal ce qui m'a permis de situer le projet dans son contexte et pouvoir ainsi répondre aux demandes des administrés.

Je tiens à remercier tous les intervenants cités plus haut pour leur collaboration.

2-2 : Déroulement des procédures.

L'avis organisant l'enquête prévoyait qu'elle débute le 17 avril 2023 pour se terminer le 19 mai 2023.

Les dates de permanences, toutes tenues en Mairie de BAILLEUL, ont été les suivantes :

Dates	Début	Fin
Lundi 17 avril 2023	8h30	12h00
Vendredi 21 avril 2023	13h30	17h30
Mercredi 26 avril 2023	13h30	17h30
Mardi 9 mai 2023	8h30	12h00
Vendredi 19 mai 2023	13h30	17h30

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

L'affichage avait été prévu en Mairie de la ville de BAILLEUL et sur le lieu même du futur Crématorium (*voir certificats d'affichage en annexes*). De même les enquêtes ont été annoncées dans la presse : « La Voix du Nord » (édition de Lille) du 31 mars 2023 et 18 avril 2023 et « Nord Eclair » du 31 mars 2023 et 18 avril 2023. (*Voir en Annexes - Parutions*).

En dehors des permanences prévues le Dossier d'Enquête a été consultable en Mairie de BAILLEUL les jours ouvrables du lundi au samedi aux heures d'ouverture des services.

Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet d'aménagement ont été consignées sur le Registre d'Enquête. Les observations écrites pouvaient être envoyées au Commissaire Enquêteur en mairie de BAILLEUL 16 Place Charles de GAULLE 59270 BAILLEUL. Un poste informatique installé en mairie de BAILLEUL a été mis à la disposition du public et a permis la consultation numérique du dossier.

Les observations adressées par voie électronique pouvaient être envoyées à l'adresse suivante : *enquetepublique-crematorium@ville-bailleul.fr*

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site des services de l'Etat dans le nord.

.

CHAPITRE 3 – RESULTATS et ANALYSES ;

3.1 - PROCES-VERBAL

INTRODUCTION :

Ce procès-verbal tient compte des observations réunies pendant l'enquête et de mes observations personnelles.

Il a été envoyé par mail et par courrier le 23 mai 2023 à Monsieur MAGOTT Benjamin chargé du dossier à OGF Maitre d'ouvrage du projet.

Il reprend l'organisation et le déroulement de l'enquête, mes commentaires et l'intégralité du registre d'enquête et Mails en annexe.

Je m'attends à un Mémoire de Réponse dans les huit jours pour permettre de clôturer mon rapport et de le remettre, comme prévu, le 19 juin 2023.

LE PROJET :

La commune de Bailleul avait dès 2018 projeté la création d'un crématorium sous l'instigation de Monsieur DENEUCHE Maire de Bailleul à ce moment.

Le projet a été repris par la municipalité actuelle présidée par Monsieur GAUTIER.

Le besoin de crématorium se fait sentir car les établissements concurrents sont éloignés :

- Herlies (Métropole lilloise) (31km/30mn)
- Vendin les Béthunes (30km/37mn)
- Dunkerque (55 km/39mn)

Le projet de Bailleul soumis à enquête publique concerne la construction d'un crématorium de 705.2 m² et d'un espace cinéraire destiné à la dispersion des cendres, le tout sur une parcelle de 5843.67 m² à 2 km au Sud-Est du centre-ville et à 5 km de la frontière Franco-Belge à l'Est.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE ;

Après avoir été désigné par le Tribunal administratif de Lille le 16 février 2023 comme commissaire enquêteur et en conformité avec l'arrêté de la Mairie de Bailleul du 30 mars 2023 (voir Annexes - Documents administratifs) j'ai d'abord pris contact avec Monsieur Benjamin MAGOTT Société OGF (Maitre d'ouvrage). J'ai de même rencontré Madame Hélène QUESTE (Directrice du Pôle Aménagement durable) et Monsieur Jérôme HUYGHE (Responsable Urbanisme) chargés du suivi du projet en mairie de BAILLEUL.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Le 7 mars, en mairie de BAILLEUL, une réunion de préparation d'enquête a été organisée. Elle a permis de préciser l'organisation matérielle de l'enquête et de décider le calendrier des permanences ainsi que les modalités d'affichage et de publicité. J'en ai profité pour visiter les lieux prévus pour la construction du futur Crématorium avec les responsables de la mairie.

Le 13 mars, une réunion a été organisée par Visio conférence entre OGF, la mairie de BAILLEUL et moi-même. Les contenus de l'Arrêté municipal et de l'Avis ont été arrêtés.

Avec le maître d'ouvrage j'ai aussi pu visiter deux crématoriums conçus et réalisés par OGF, le 1er mars à ROOST en VARENDIN et le 5 avril celui de CALAIS. Ces deux crématoriums sont de générations différentes. Cela m'a permis de comprendre le fonctionnement technique de ces établissements.

J'ai pris soin de visiter à titre personnel les lieux du projet ainsi qu'une partie du territoire communal ce qui m'a permis de situer le projet dans son contexte et pouvoir ainsi répondre aux demandes des administrés.

Je tiens à remercier tous les intervenants cités plus haut pour leur collaboration.

L'avis organisant l'enquête prévoyait qu'elle débute le 17 avril 2023 pour se terminer le 19 mai 2023.

Les dates de permanences, toutes tenues en Mairie de BAILLEUL, ont été les suivantes :

Dates	Début	Fin
Lundi 17 avril 2023	8h30	12h00
Vendredi 21 avril 2023	13h30	17h30
Mercredi 26 avril 2023	13h30	17h30
Mardi 9 mai 2023	8h30	12h00
Vendredi 19 mai 2023	13h30	17h30

L'affichage avait été prévu en Mairie de la ville de BAILLEUL et sur le lieu même du futur Crématorium (voir certificats d'affichage en annexes).

De même les enquêtes ont été annoncées dans la presse : « La Voix du Nord » (édition de Lille) du 31 mars 2023 et 18 avril 2023 et « Nord Eclair » du 31 mars 2023 et 18 avril 2023. (Voir en Annexes - Parutions).

En dehors des permanences prévues le Dossier d'Enquête a été consultable en Mairie de BAILLEUL les jours ouvrables du lundi au samedi aux heures d'ouverture des services.

Pendant la durée de l'enquête les observations sur le projet d'aménagement ont été consignées sur le Registre d'Enquête. Les observations écrites pouvaient être envoyées au Commissaire Enquêteur en mairie de BAILLEUL 16 Place Charles de GAULLE 59270 BAILLEUL.

Un poste informatique installé en mairie de BAILLEUL a été mis à la disposition du public et a permis la consultation numérique du dossier.

Les observations adressées par voie électronique pouvaient être envoyées à l'adresse suivante : enquetepublique-crematorium@ville-bailleul.fr

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur le site des services de l'Etat dans le nord.

MON CONSTAT :

L'enquête publique a été tenue dans la Mairie de Bailleul du 14 avril 2023 au 19 mai 2023. Les administrés ont pu me rencontrer lors des 5 permanences organisées mais pouvaient aussi faire leurs remarques sur le registre d'enquête papier mis à leur disposition aux heures d'ouverture de la Mairie hors permanences. Un site leur permettait aussi d'envoyer des mails. Je regrette néanmoins le manque de contact et la forte utilisation de l'anonymat.

Force est de constater que, en dépit de la publicité qui avait été faite à l'enquête (affichage public en Mairie et en plusieurs points de la ville, deux parutions dans deux journaux régionaux) l'enquête a démarré lentement. Elle a cependant profité de deux articles de la « Voix du Nord » suite à un contact avec les « gens du voyage » dont le site se trouve à 100 mètres de la future implantation du crématorium.

En tout, les contributions se sont élevées à 25 remarques sur le registre papier et 34 par mails.

- La très grande majorité des remarques (54) est favorable à la construction du crématorium (plus proche, plus accessible).

- 4 remarques (émanant des « gens du voyage ») font apparaître des craintes (fumées, pollution, conséquences pour les enfants et les personnes âgées). Contrairement aux articles de « la voix du Nord » aucune remarque ne fait allusion aux coutumes d'enterrement qui leur sont propres ni aux sévices qui leur ont été infligés lors de la deuxième guerre mondiale.

- 1 remarque quant à la possibilité de réutilisation de l'énergie à des fins économiques.

- 1 remarque d'une personne inquiète de la proximité du crématorium de son domicile (augmentation de la circulation automobile, baisse de la valeur immobilière, fumées).

Je vous envoie toutes ces contributions en annexe.

INTERROGATIONS :

1 – Remarque des « gens du voyage ». La proximité du crématorium fait craindre des conséquences sur la santé des enfants et des personnes âgées en raison des pollutions et de la fumée. Que leur répondre ?

2 – La construction du crématorium a-t-il un impact sur la valeur immobilière des biens aux alentours ?

3 – Peut-on récupérer l'énergie ? Si oui, à quel cout ? si non pourquoi ?

4 – Depuis 2016 la construction d'un crématorium n'oblige plus à une étude d'impact mais profite d'un examen cas par cas. Cela n'exempte cependant pas le demandeur de la prise en compte des enjeux relatifs à la santé humaine des populations environnantes de son projet, ce qui revient à une « étude d'impact allégée » (cf R 181-14 du Code de l'Environnement). Le demandeur devra néanmoins justifier de cette prise en compte lors de sa demande de permis de construire qui sera soumis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour avis. Qu'en est-il du projet de Bailleul ?

5 – Contrôles périodiques exigés par le CGCT : Une visite de conformité doit être effectuée par un organisme de contrôle agréé par le ministre chargé de la santé avant la mise en service du crématorium. Au vu du rapport de cette visite, une attestation de conformité sera alors délivrée pour une durée de 6 ans. Qu'est-il prévu ? Quel organisme ?

6 – Le chemin d'accès (voir photo) est actuellement parsemé de déchets de tout genre. De plus il est étroit et ne permet pas le croisement de véhicules. Quelle solution prévoit-on ? Où en sont les contacts avec la SNCF propriétaire de certains terrains concernés ?



Chemin à élargir

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



Déchets près du site « crématorium »



Déchets en de nombreux endroits

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Merci de m'envoyer votre « Mémoire de réponse » afin de me permettre de clôturer le rapport d'enquête dans les meilleurs délais.

Bien cordialement.

Le 23 mai 2023
Maurice NAYE
Commissaire enquêteur.

3.2 – MEMOIRE DE REPONSE.

Le Mémoire de réponse ci-après m'est parvenu le 16 novembre 2023.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



Dossier suivi par Benjamin MAGOTT
Tél. : 06.80.34.90.46
E-mail : benjamin.magott@ogf.fr

M. Maurice NAYE
Commissaire enquêteur

Paris, le 6 juin 2023

Objet :
Réponses aux interrogations suite à l'enquête publique en vue de la création d'un crématorium et d'un site cinéraire à Bailleul (59)

Monsieur,

Nous avons bien réceptionné le procès-verbal de synthèse des observations relatives à l'enquête publique portant sur la demande de création d'un crématorium et d'un site cinéraire à Bailleul. Au regard des observations du public et de vos questions, nous sommes en mesure de vous apporter les précisions suivantes.

- **La proximité du crématorium fait craindre des conséquences sur la santé des enfants et des personnes âgées en raison des pollutions et de la fumée. Que leur répondre ?**

Conformément à la réglementation, les appareils de crémation disposent d'un système performant de traitement des rejets atmosphériques qui filtre les gaz, les fumées et les odeurs. Il fait l'objet d'une maintenance régulière. Les rejets atmosphériques en sortie de cheminée font également l'objet d'un contrôle périodique bisannuel.

De plus, au regard de l'évaluation des risques sanitaires réalisée dans le cadre du projet, les conclusions indiquent que les niveaux de risques sanitaires induits par les rejets atmosphériques futurs du crématorium sont inférieurs aux valeurs de référence pour le voisinage du projet.

Les émissions atmosphériques liées au projet de crématorium de Bailleul ne conduiront donc pas à une dégradation de la qualité de l'air ambiant.

- **La construction du crématorium a-t-il un impact sur la valeur immobilière des biens aux alentours ?**

De notre expérience, l'implantation d'un crématorium n'a pas d'impact sur la valeur immobilière des biens situés au voisinage proche. En outre, le terrain visé par le projet de création du crématorium de Bailleul est localisé dans une zone faiblement peuplée avec une seule habitation isolée au sud de celui-ci. Se trouve à l'Est, une aire d'accueil pour les gens du voyage et à l'Ouest/Sud-Ouest, une zone d'activités où sont implantées plusieurs entreprises.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



- **Peut-on récupérer l'énergie ? Si oui, à quel coût ? si non, pourquoi ?**

La récupération des calories issues d'un équipement de crémation est techniquement envisageable pour le fonctionnement d'un réseau de chauffage (eau/eau). Cependant, à ce jour, aucune solution ne permet de stocker cette énergie ce qui limite cette technologie à des équipements fonctionnant en continu.

Au-delà d'un rapport investissement/bénéfice qui n'est pas intéressant, le crématorium de Bailleul, même en configuration et fonctionnement optimal ne pourra prétendre à cette technologie en raison des limites exposées précédemment.

- Depuis 2016 la construction d'un crématorium n'oblige plus à une étude d'impact mais profite d'un examen cas par cas. Cela n'exempte cependant pas le demandeur de la prise en compte des enjeux relatifs à la santé humaine des populations environnantes de son projet, ce qui revient à une « étude d'impact allégée » (cf R 181-14 du Code de l'Environnement). Le demandeur devra néanmoins justifier de cette prise en compte lors de sa demande de permis de construire qui sera soumis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour avis. Qu'en est-il du projet de Bailleul ?

Pour l'ensemble de ses projets, soumis ou non à une évaluation environnementale, le Groupe OGF réalise une étude d'impact qui intègre systématiquement une évaluation des risques sanitaires. Le projet de crématorium de Bailleul n'y fait pas exception.

- **Contrôles périodiques exigés par le CGCT : Une visite de conformité doit être effectuée par un organisme de contrôle agréé par le ministre chargé de la santé avant la mise en service du crématorium. Au vu du rapport de cette visite, une attestation de conformité sera alors délivrée pour une durée de 6 ans. Qu'est-il prévu ? Quel organisme ?**

Avant chaque mise en service d'un crématorium, une visite de conformité initiale est réalisée par un organisme de contrôle accrédité. Pour OGF, cet organisme est Bureau Veritas (BV). Au vu de ce rapport de visite, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par BV pour une durée de cinq ans.

Une campagne de mesures des rejets atmosphériques et de contrôle des dispositifs de sécurité de l'équipement de crémation¹ est ensuite effectuée dans les trois mois suivant la mise en service de l'installation, puis tous les 2 ans. Les résultats de la campagne initiale sont communiqués, dans les trois mois, à BV.

¹ Pour OGF, la mesure des rejets atmosphériques est réalisée par le laboratoire CERECO. Le contrôle des dispositifs de sécurité de l'équipement de crémation est réalisé par Bureau Veritas.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



- **Le chemin d'accès est actuellement parsemé de déchets de tout genre. De plus il est étroit et ne permet pas le croisement de véhicules. Quelle solution prévoit-on ? Où en sont les contacts avec la SNCF propriétaire de certains terrains concernés ?**

Le chemin d'accès est actuellement propice à des dépôts illégaux de déchets en raison de sa très faible fréquentation, d'un éclairage public inexistant ainsi qu'à des zones non entretenues. Une fois le site en exploitation, le chemin d'accès sera emprunté à raison de plusieurs véhicules par jour, équipé d'un éclairage public et végétalisé sur ses accotements. Afin de s'assurer de l'absence de dépôt sauvage à la mise en service du site, des rondes de surveillance pourront être assurées par la police.

Aussi, un aménagement de la voirie sera réalisé pour permettre une circulation fluide des véhicules. La mairie et les propriétaires des parcelles concernées sont actuellement en pourparlers pour la bonne conduite des démarches administratives. La conception de cette voirie sera traitée avec les services de la ville et de la CCFI (Communauté de Communes de Flandre Intérieure). C'est OGF qui mettra en œuvre les travaux.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Antoine GOURINAL
Directeur des Crématoriums et de l'Environnement

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

3 – 3 : ANALYSES.

OBSERVATIONS DU PUBLIC ;

Le public a été informé de façon réglementaire (Annonces presse, Avis et Arrêté). Néanmoins, dans un premier temps, il n'a pas semblé s'intéresser au projet.

Comme une réunion publique n'a pas été souhaitée, j'ai obtenu que 5 permanences soient organisées. J'ai dû constater que peu de personnes ont profité de ces permanences. En effet sur les 25 contributions notées sur le registre papier, seules 6 l'ont été en présence du Commissaire enquêteur. Ce contact aurait cependant pu enrichir l'enquête.

34 mails ont été réceptionnés pendant la durée de l'enquête. Trois autres ont été envoyés après la date de fin. Une réponse a été formulée par la Mairie de Bailleul précisant qu'ils n'entreraient pas dans les statistiques mais que le Commissaire en tiendrait compte.

Aucun courrier n'a été réceptionné.

Un article de « La voix du Nord » (3 mai. En annexe du rapport) a cependant modifié l'intérêt pour le projet. Les « gens du voyage » disposent d'une aire d'accueil non loin (100 mètres) du projet de crématorium. Le rédacteur n'a pas manqué d'aborder le sujet ce qui a amené quelques avis négatifs. Néanmoins aucun représentant de la communauté des « gens du voyage » ne s'est présenté en Mairie avant le 5 mai (4 contributions hors permanence). A partir de ce moment les contributions ont augmenté fortement (voir tableau ci-dessous).

Nombre de contributions

	Registre	Mails
Avant le 3 mai	4 (16%)	5 (14,7%)
Après le 3 mai	21 (84%)	29 (85,3%)
Totaux	25	34

Un autre article de la « Voix du Nord » (17 mai en annexe du rapport) rappelant l'enquête publique a eu un impact sur le nombre de mails (75% après cette date).

La consultation s'est alors transformée en « plébiscite ». En effet la grande majorité des avis est favorable au projet de construction du Crématorium. (91,5% pour, 8,5% contre).

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

Avis exprimés.

	Favorable	Défavorable	Totaux
Registre	20 (80%)	5 (20%)	25
Mails	34 (100%)	0	34
Totaux	54 (91,5%)	5 (8,5%)	59

Les 3 mails arrivés après la date de fin d'enquête exprimaient des avis favorables.

Le détail des contributions se trouve en annexe (page ...).

ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC..

1- La grande majorité des remarques porte sur la proximité d'un crématorium pour les habitants de Bailleul et des environs.

Mon avis : Les crématoriums existants sont éloignés de la ville de Bailleul. Cela nécessite des déplacements importants et cela occasionne des frais. De plus ils ne sont pas toujours disponibles de suite et cela amène des attentes pour la crémation. C'est, à mon avis l'argument le plus important en faveur du projet.

2 - Site du crématorium. A quelques exceptions près le site prévu semble convenir. Sa situation près de la ligne SNCF de l'autre côté de la gare et près de la sortie autoroutière rendra son accès plus facile. Les remarques négatives viennent de la proximité immédiate du site (gens du voyage). Une remarque sur l'augmentation probable de la circulation.

Mon avis : Le site est excentré par rapport à la ville de Bailleul. Il est facilement accessible. Une fois les travaux de réfection de la route d'accès effectués, les véhicules pourront se croiser. Cela facilitera les allers et venues. Une remarque me paraît intéressante pour éviter la proximité : pourquoi pas une zone boisée entre le crématorium et l'aire d'accueil des « gens du voyage ».

3 - Peut-on récupérer l'énergie ? La démarche écologique amène des réflexions sur la récupération possible de l'énergie pour le chauffage par exemple (2 remarques en permanence, 1 remarque par mail). Est-ce possible ?

Mon avis : C'est une démarche citoyenne. Voir si c'est réalisable et à quel coût. Le sujet est repris dans le Procès-verbal et le Mémoire de réponse. Voir mes commentaires ?

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

4 - Grandeur de la salle pour des cérémonies importantes ou plusieurs salles ?

Mon avis : Le développement de l'utilisation du crématorium est à étudier. Des projections sur le nombre de crémations dans les années qui viennent ont été faites. Dors et déjà l'emplacement d'un second four est prévu. En attendant les dispositions actuelles me paraissent convenir.

5 - Les nuisances : Les nuisances mentionnées (fumée, pollution) émanent surtout des « gens du voyage » dont l'aire d'accueil est proche du futur crématorium. J'ai noté trois remarques « contre » mais pas argumentées. Une remarque plus détaillée fait allusion aux craintes de pollution pour les enfants et les personnes âgées mais précise surtout que la présence d'un crématorium l'amènerait à partir de Bailleul alors que, présents depuis 15 ans, ils regretteraient tous les avantages de la cité (école, administration, services).

Mon avis : Ces inquiétudes sont normales. Elles ont déjà été prises en compte dans d'autres constructions de crématorium sur le territoire français. Les précautions en matière de filtration des fumées ont abouti à des rejets respectant les normes en cours. Une fois ces crématoriums installés des contrôles réguliers ont été faits. Ils me paraissent tout à fait acceptables.

6 - Circulation automobile : Une remarque a été faite quant à l'augmentation probable de la circulation automobile lors des cérémonies de crémation.

Mon avis : Certes on ne peut créer un lieu de rassemblement sans que cela amène une augmentation du nombre de véhicule. Il y a déjà autour du site une zone d'activité, un magasin ALDI et l'aire d'accueil des « gens du voyage » ? Jusqu'alors aucune plainte n'a été formulée car les habitations autour sont rares.

7 - Baisse de la valeur immobilière. La même personne que pour la question précédente a fait part de ses craintes quant à la baisse de la valeur des biens immobiliers aux environs du crématorium.

Mon avis : Cette question est récurrente lors de nombreuses enquêtes publiques. Elle est liée à la crainte du changement. Aucune étude ne va dans ce sens. La présence d'un crématorium présente heureusement d'autres avantages.

ANALYSE DU MEMOIRE DE REPONSE ;

1 - Conséquences sur la santé (des enfants et des personnes âgées). Les rejets atmosphériques sont filtrés et contrôlés régulièrement pour qu'ils restent inférieurs aux valeurs de référence pour le voisinage du projet. Les études relatives aux autres crématoriums montrent qu'il en est bien ainsi. Il ne devrait pas y avoir de dégradation de la qualité de l'air ambiant.

Mon avis : Les créations de crématorium sont de plus en plus nombreuses en raison des changements dans les pratiques funéraires. La profession a maintenant une certaine expérience dans le domaine. Elle est de même très contrôlée. OGF a de l'expérience et de la notoriété qui font qu'on peut avoir confiance.

2 - Impact sur la valeur immobilière. La question aurait pu se poser pour la zone d'activité et l'aire d'accueil des « gens du voyage » toutes proches.

Mon avis : Déjà exprimé dans l'Analyse des observations du public.

3 - Récupération de l'énergie : A ce jour aucune solution ne permet de stocker l'énergie. Le crématorium ne fonctionne pas en continu.

Mon avis : La question méritait d'être posée. Elle avait déjà fait l'objet de réflexions chez OGF et ses concurrents. La réponse est plus technique qu'économique. Il n'est donc pas envisageable, pour l'instant, de récupérer l'énergie.

4 - Examen cas par cas. Avis de l'ARS.

L'examen cas par cas date de 2016 pour ce qui est de la construction d'un crématorium. Le périmètre des consultations de l'ARS sur les permis de construire est limité à trois types de projets :

- la création ou l'extension d'établissement recevant du public (ERP) accueillant une population sensible sur un site pollué par une activité non classée.***
- les piscines publiques ou privées à usage collectif (surface de bassin totale supérieure ou égale à 200 m²).***

- les constructions situées dans les périmètres de protection de captage ne disposant pas encore leur arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique.

Le projet de Bailleul n'est donc pas concerné.

Cependant l'ARS pourra être consultée par la Préfecture pour l'aider dans sa décision. Cette consultation, qui peut se faire en parallèle de l'enquête publique, n'est pas obligatoire dans le cadre de ce projet.

Mon avis : J'ai moi-même posé ces questions relatives à l'ARS et à l'étude d'impact. OGF m'a donné des réponses qui me conviennent. OGF réalise, dans le cadre de ses projets, une étude d'impact qui intègre une évaluation des risques sanitaires.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

5 - Contrôles exigés par le CGCT.

Les contrôles périodiques exigés par la CGCT sont les suivants :

- contrôle de conformité du bâtiment (tous les 6 ans) – Bureau VERITAS.**
- contrôle des dispositifs de sécurité des équipements de crématorium (tous les 2 ans) – Bureau VERITAS.**
- contrôle des rejets atmosphériques (tous les 2 ans) – Laboratoire CERECO.**

Mon avis : La réponse d'OGF me convient tout à fait. Elle sécurise le voisinage du crématorium.

6 - Chemin d'accès.

Le chemin d'accès ne peut demeurer dans les conditions actuelles (déchets, végétation envahissante, largeur de la voie insuffisante, manque d'éclairage).

La mairie de Bailleul et les propriétaires des parcelles concernées (dont la SNCF) sont actuellement en pourparlers pour la bonne conduite des démarches administratives ? OGF mettra en œuvre les travaux qui s'imposent.

Mon avis : Il est bien dans l'intention d'OGF et de la Mairie de Bailleul de rendre l'accès du crématorium plus facile et plus attrayant. Je crains cependant que les démarches administratives prennent du temps.

AVANTAGES-INCONVENIENTS DU PROJET/

Inconvénients :

Les inconvénients d'ordre social sont faibles. On note cependant la réticence des gens du voyage dont l'aire d'accueil est proche. Les différents travaux de voirie devraient améliorer leur environnement.

Les conséquences pour la santé seront limitées dans la mesure où tout est mis en œuvre pour que les normes relatives aux polluants soient respectées. Des contrôles réguliers sont prévus. Le risque financier de l'opération sera supporté par le délégataire et non par la commune.

Le compte d'exploitation prévisionnel repose sur une augmentation régulière du nombre de crémation. A surveiller. OGF est une société fiable : pas de risque de dysfonctionnement du crématorium.

Avantages :

L'impact environnemental sera positif. Le site actuel est à l'abandon. Le crématorium et la voie d'accès renouvelée créeront un lieu agréable.

Le lieu d'implantation appartient déjà à la commune : on ne doit donc pas procéder à des expropriations. De même on n'empiète pas sur des espaces agricoles ou naturels.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Economiquement les retombées sont positives.

L'opération ne coûte rien à la commune puisque le terrain lui appartient déjà et que l'opération est entièrement financée par la société délégataire. Le projet va même rapporter à la commune grâce aux redevances annuelles (fixes et variables).

Impact positif également sur l'activité commerciale de Bailleul (fleuristes, restaurants, traiteurs, cafés).

Création d'emploi.

CHAPITRE 4 : CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

En conclusion de cette enquête, en l'état actuel de ce dossier, de l'examen des observations présentées, après les informations reçues au cours de l'enquête, un « Procès-Verbal » a été réalisé et transmis à Monsieur Benjamin MAGOTT en charge du projet pour la Société OGF. Celui-ci m'a rendu un « Mémoire de Réponse ».

Je considère que le dossier d'enquête est complet, lisible et compréhensible par le public.

J'ai constaté de même que les textes légaux et réglementaires avaient été respectés ainsi que la procédure préalable à la constitution d'un crématorium. Le dossier d'enquête est donc conforme à la réglementation tant sur la forme que sur le fond.

L'information de la population a été effectuée en temps voulu ainsi que l'affichage public. Les parutions presses ont été réalisées par deux journaux locaux.

J'ai visité le site du futur crématorium et ai ainsi pu faire mes recommandations à OGF comme à la commune de Bailleul. J'ai noté leur intention d'en tenir compte.

La réaction des administrés est globalement positive. Le crématorium près de chez eux permet la proximité et évite les frais. J'ai cependant noté les réticences de quelques personnes habitant près du site.

J'ai pu visiter deux crématorium, ancienne et nouvelle génération, (Roost en Varendin et Calais) gérés par OGF. J'ai de même rencontré et collaboré avec les représentants de la commune de Bailleul.

J'ai tenu les permanences dans les conditions prévues et aux heures fixées. Une réunion publique n'ayant pu se tenir, 5 permanences ont été proposées. Je regrette néanmoins que les mails ainsi que les observations sur le registre hors permanence manquent du contact qui aurait pu enrichir l'enquête.

J'ai également examiné les arguments « pour » et « contre » et j'ai, à chaque fois, donné mon avis.

J'ai finalement évalué le bilan « avantages-inconvénients » du projet et j'ai constaté que les avantages étaient bien supérieurs aux inconvénients.

C'est ainsi que je pense raisonnablement que toutes les conditions sont réunies pour me permettre de conclure cette enquête par un **AVIS FAVORABLE à la création et l'exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire sur la commune de Bailleul.**

Fait à Halluin le 19 juin 2023

Maurice NAYE

Commissaire Enquêteur

ANNEXES

REGISTRE D'ENQUETE, COURRIERS, MAILS – page : 33

PARUTIONS PRESSE – page : 56

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – page :67

AFFICHAGE – page : 88

REGISTRE D'ENQUETE

26 remarques

MAILS 34

COURRIERS : Aucun

Permanence 1 : 17 avril 2023

Permanence 2 : 21 avril 2023

Permanence 3 : 26 avril 2023

Permanence 4 : 9 mai 2023

Permanence 5 : 19 mai 2023

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
	<p>Enquête relative à la construction d'un CRÉMATORIUM sur la commune de BAILLEUL</p> <p style="text-align: center;">➤</p> <p>En exécution de l'arrêté du 30 mars 2023, je soussigné n. NAYE Maurice ai ouvert ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant 25 feuillets, pour recevoir pendant un période de 33 jours du 17 avril 2023 au 19 mai 2023 les lundis 17 avril 2023 de 8h30 à 12h vendredis 21 avril 2023 de 13h30 à 17h30 mercredi 26 avril 2023 de 13h30 à 17h30 vendredi 9 mai 2023 de 8h30 à 12h vendredi 19 mai 2023 de 13h30 - 17h30 les observations de public.</p> <p style="text-align: center;">à Bailleul le 17 avril 2023</p> <p style="text-align: center;">le Commissaire enquêteur NAYE Maurice.</p> 
REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul	Page n° 2/25

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
<u>17.4.2023</u>	<p>1^{ère} journée - le 17 avril 2023. La permanence est ouverte à 8^h30. La permanence a été fermée à 12^h00 - Aucune visite</p> <p align="right">le Commissaire enquêteur</p> 
<u>19.4.2023</u>	<p>Merci pour cette enquête ouverte au public. Approbation du projet pour la construction d'un crématorium sur Bailleul (pratique connue depuis les années 1920 - utilisé par toute ma famille (parents - frères - conjoint) sur la commune de Herbecq. Dossier très complet mis à disposition - encore Merci (sans signature) <small>noté en 1947</small></p>
<u>24.4.2023</u>	<p>Tres bonne initiative cela manquait sur le secteur dossier complet à disposition des habitants. A vu au niveau de l'aménagement M.</p>
<u>21.4.2023</u>	<p>2^{ème} - permanence - Permanence ouverte à 13^h30. La permanence a été fermée à 17^h30 - Aucune visite</p> <p align="right">le Commissaire Enquêteur</p> 
REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR Page n° 3/25

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
<u>26/04/2023</u>	^{oms} <u>3^{oms} permanences</u> la permanence a été ouverte à 13 ^h 30.
*	<u>DEBART Virginie</u> Je suis passée ce jour par curiosité afin de connaître l'endroit où le crématorium serait construit et je ne disais aussi qu'il pourrait être intéressant de récupérer l'énergie produite par le crématorium pour chauffer par exemple des bâtiments publics ou un autre usage.
*	<u>LAPIERRE GUY</u> Dans le même ordre d'idée, je me demandais si le crématorium n'allait pas se situer près de la "future" usine de méthanisation pour profiter de gaz propres à la combustion. Lapi-
	la permanence a été fermée à 17 ^h 30 2 visites. le Commissaire Enquêteur 
REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul	Page n° 4/25 COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
5/5/23	oui pour le crématorium de Bailleul Dune chental
5/5/23	Je suis pour le crématorium à Bailleul Bélandt Huguelte
5/5/23	Je suis habitante sur l'air d'accueil qui se situe à juste quel que mètres comme de nombreuses familles qui y reside nous comme centre, car il n'a pas sa place juste à côté, la fumer inhaler toute la journée par les enfants, parent et personnes âgées. Plus de 20 famille y ont depuis presque 15 ans. On ne peut vivre avec des un tel endroit juste à côté. Toute notre vie est ici à Bailleul et nous ne voulons pas partir, les écoles des enfants, leur professeurs de papier d'administration, les médecins et soignés. Nous ne voulons pas partir et malheureusement c'est ce qui arrivera si le crématorium s'installe juste à côté de chez nous, si vous pouvez penser à nous notre famille, enfant scolarisé, formation étude...

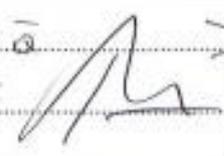
ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
5/5/23	Etude, travail a proximité etc... Mais aimons notre belle ville de Bailleul, notre coiffeur, notre boulanger, le marché traditionnel de mardi, les amis d'école de nos enfants ainsi que leurs professeurs... la liste est longue, nous ne voulons pas la quitter. Merci de revoir l'emplacement des crématorium, il a tant d'endroit de terrain disponible. <i>Geotrebey Serenza</i>
05/05/23	Je suis contre le crématorium a coté de l'air d'accueil des gens du voyage. <i>Celina</i>
05/05/23	je suis contre le crématorium a coté des gens du voyage <i>Stenyo Lambert</i>
05.05.23	Nous sommes contre l'emplacement du crématorium just a coté de l'aire d'accueil des gens du voyage en vie plus de 20 famille avec enfants nous ne voulons pas d'un tel endroit coté à coté de chez nous, le crématorium peut être changer d'endroit, ce serait plus simple pour tous le monde. <i>Bruno Metteley</i>
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR Page n° 6/25

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
5/05/2023	<p>Nous sommes pour la création d'un crématorium à Bailleul Cela facilitera les déplacements des familles de la Calenne Hout Mme DELJORDRE.</p>
5/05/23	<p>Je suis tout à fait pour la création d'un crématorium à Bailleul M. J. Michel</p>
5/05/23	<p>Je suis pour la création d'un crématorium à Bailleul L. G. G. G.</p>
9/05/23	<p>4^{ème} permanence. La permanence a été ouverte à 8^h30 La permanence a été fermée à 12^h00 Aucune visite Le commissaire enquêteur</p> 
<p>REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul</p> <p align="right">Page n° 7/25</p> <p align="center">COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</p>	

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
11/05/23	D'accord pour le crématorium à l'emplacement prévu G. TOURWSE 
11/05/23	Favorable à la construction du crématorium sur le site prévu. C. BASTENELLE
12/05/23	Je suis très favorable à la construction de ce crématorium = il n'y a pas de site secteur / trop éloigné. Il se situera à proximité du réseau ferroviaire par les transports et pas très loin des circuits routiers / autoroutiers. Suggestion - prévoir une salle de réception suffisamment grande pour y organiser une cérémonie avec de nombreuses personnes en cas de choix de repas fait de cérémonie en église. Pour "isoler" de l'espace des gens du village peut-être peut-on prévoir une bande ou un space très poisé, qui isolerait les deux lieux. P. Lavy
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul	COMMISSAIRE ENQUETEUR Page n° 8/25

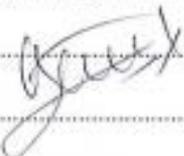
ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
12/05/2023	<p>Tout à fait favorable à la construction du crématorium, avec salon de réception et de cérémonie. Bailleul est situé à mi-chemin entre Herlies et Dantzig, cela faciliterait amplement les démarches administratives et le coût du déplacement ^{dépense} lors d'un décès pour la famille et les proches. M. Lagache</p>
15/05/2023	<p>Entièrement favorable à la construction du Crématorium, ce qui engendrerait moins de frais pour le paysan et ses</p>
15.5.2023	<p>favorable à la construction du Crématorium M. LEBEU soit</p>
16.5.2023	<p>Favorable à la construction du Crématorium M. et Mme Juchy Arriv</p>
16.5.2023	<p>Favorable au projet de crématorium à Bailleul</p>

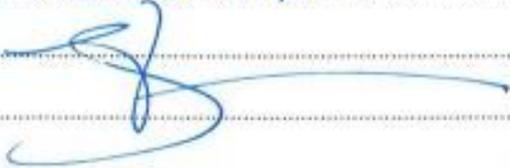
ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE	
<p align="center"><u>19/05/23</u></p>	<p align="center"><u>5^{ème} - permis de construire</u></p> <p>Le permis de construire a été ouvert à 13^h30.</p> <p align="center">M^r et M^{me} Alexis VANTORRE BAILLEUL</p> <p>d'accord pour ce crématorium sur notre ville pour la pratique de la proximité</p> <p align="center">M^{me} Vantore M. Alexis Vantore</p>	
<p align="center">19/05/23</p>	<p>M^r Hubert et M^{me} TAFFIN Valentine BAILLEUL</p> <p>Nous sommes d'accord pour la création d'un crématorium sur la ville de Bailleul cela permettra de limiter les déplacements des familles endeuillées</p> <p align="center"> M^r Taffin</p>	
<p align="center">19/05/23</p>	<p>Six Caroline BAILLEUL</p> <p>Je suis d'accord pour l'installation du crématorium dans ma ville. Cela éviterait</p>	
<p>REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul</p>	<p>COMMISSAIRE ENQUÊTEUR</p>	<p>Page n° 10/25</p>

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
	un déplacement par les familles en deuil.
19/05/23	
	M ^r Deussant, Bailleul Je suis contre pour les nuisances occasionnées (augmentation de circulation, fumées...) Baisse valeur immobilière probable 
REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR Page n° 11/25

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DATE	COMMENTAIRE
	<p>le 19 mai 2023 à 17^h30 le délai d'enquête étant expiré je soussigné Maurice NAYE déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du 17 avril 2023 au 19 mai 2023.</p> <p>les observations ont été consignées au registre par 28 personnes (page 2 à 12) En outre j'ai vu 34 mails qui seront annexés au rapport d'enquête.</p> <p>le présent registre ainsi que le dossier d'enquête ont été adressés par la Maire de Bailleul à M^{me} le sous préfet de Dunkerque.</p> <p>Maurice NAYE Commissaire enquêteur.</p> 
REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE Construction d'un crématorium à Bailleul	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR Page n° 12/25

MAILS

De : Serge DURIEZ <db-sermag@wanadoo.fr> sam., 15 avr. 2023 12:10
Objet : Enquête Publique "Création CREMATORIUM"
À : enquete crematorium <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Répondre à : Serge DURIEZ <db-sermag@wanadoo.fr>

Pour ma part, je n'y vois que des avantages:

- Éviter des "aller/retours" vers des lieux d'incinération éloignés
- Bailleul est bien placé en cœur de Flandres

J'y suis donc très favorable

Bonne réception.

Serge DURIEZ

2 - De: "CHRIST DESWA" <CHRISTDESWARTE@hotmail.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Mercredi 19 Avril 2023 23:02:21
Objet: crématorium

**tout à fait pour. Cela réduira les km pour les familles de flandres
très positif pour la ville et les environs
cordialement
christian Deswarte**

3 - De: "Nathalie Marquette" <nathalie.marquette59@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 28 Avril 2023 06:45:33
Objet: Crematorium

**Bonjour
Je suis à 100% pour un crématorium à bailleul
Madame Marquette**

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

4 - De: Angélique DEHAUDT <angel.dehautt@orange.fr>
Date: 3 mai 2023 à 19:17:45 UTC+2
À: enquetepublique-crematorium@ville-bailleul.fr
Objet: Avis sur création crématorium Bailleul

Bonjour,
Je suis pour la création d'un crématorium à Bailleul. Les demandes d'incinération sont de plus en plus nombreuses, et il faut donc parfois attendre presque 1 semaine pour des cérémonies.
Par ici, il n'y a que Herlies ou Vendin le vieil, c'est trop loin pour certaines personnes âgées qui ne peuvent se déplacer.
Bailleul serait idéalement située, et reprendre les secteurs d'Armentières, Hazebrouck.
S'il pouvait y avoir plusieurs salles de cérémonies aussi....

5 - De: DEHAUDT Pierrick <pierrick1974@orange.fr>
Date: 3 mai 2023 à 19:02:18 UTC+2
À: enquetepublique-crematorium@ville-bailleul.fr
Objet: Avis sur la création d'un crématorium à BAILLEUL

Bonjour,
Habitant BAILLEUL depuis toujours et ayant été confronté tout récemment au décès de mon père, nous avons dû aller au crématorium d'HERLIES.
Je suis totalement pour la création de ce crématorium à BAILLEUL.

Mr DEHAUDT Pierrick

6 - De: "Joël Hennessy" <joel.hennessy@sfr.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 4 Mai 2023 10:20:36
Objet: avis

Bonjour

Après lecture du dossier je suis pour ce crématorium au lieu indiqué.

Joël Hennessy

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

7 - De: "Regg1" <regg1@orange.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 5 Mai 2023 15:57:29
Objet: Avis

Je suis pour la réalisation du crématorium a Bailleul

8 - De: "Geloën Benoit" <bengeloën@yahoo.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Lundi 8 Mai 2023 19:20:54
Objet: commissaire enquêteur crématorium

Bonjour,

Je pense que c'est une bonne idée au vu de la demande. Je suis favorable à sa création. Toutefois, je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de réflexion sur le domaine écologique...

Un crématorium a besoin de beaucoup d'énergie et en rejette beaucoup et en consomme également pour refroidir... N'y a-t-il pas une étude à faire ? Le système permet il, au minimum du minimum, de chauffer l'ensemble du bâtiment ? ou de transformer la chaleur en électricité ?

<https://www.resonance-funeraire.com/index.php/actu/2861-les-crematoriums-une-source-d-energie-inexploitee>

A l'heure où les coûts de l'énergie ne vont que croître, il me paraît obligatoire de se pencher sur la question. Ne serait ce que pour atteindre les objectifs de rentabilité de ce centre, et pourquoi pas faire une extension si la demande augmente dans la région.

NB : Je n'ai pas trouvé l'information parmi les documents. Seul le 3.2.6 du document 17- 2022_Technologies filtration simple FT... aborde le sujet pour une option mais c'est très largement insuffisant...

Concernant l'étude hydraulique, elle doit prendre également en compte les futurs travaux de voiries. Il y a fort à parier que ce chemin ne restera pas en l'état et que la route sera refaite, voir élargie. Les fossés seront probablement bouchés et la végétation sacrifiée, ce qui constitue un problème pour l'absorption/évacuation des eaux.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



La route est bien trop petite pour desservir le futur crématorium. Attention, vous allez modifier l'environnement et cela aura un impact sur votre projet et sur les entreprises autour.

De plus, l'étude prévoit des noues (les noues sont à la mode mais sont inefficaces, cf ZAC des Collines) qui vont donc se rejeter dans un fossé qui sera bouché par la suite par les travaux de voirie ? Le terrain réservé pour le crématorium devra être réduit pour faire la route...

Je pense qu'il faut donc approfondir les études. Attention, ce genre d'entreprise fait toujours l'erreur de ne regarder que la zone de travaux et pas autour (cf ZAC des Collines).

La marge prise n'est pas suffisante et se repose sur une solution non pérenne. La création d'un nouveau fossé de tamponnement le long de la nouvelle route me paraît plus judicieux. Prévoir un léger dévers sur la route pour orienter les eaux vers ce fossé.

Attention également aux altimétries lorsque vous allez faire le bâtiment. Un MOE de renommé mondial a du mettre des pompes (qu'il a également sous dimensionné) car son bâtiment était au point bas par rapport aux terrains contigus et de la route... Il ne faut pas aller bien loin c'est à Lomme.

Cordialement,

Benoît Geloën

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

9 - De: "marie-claire" <marieclairecampagne@live.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Mercredi 17 Mai 2023 14:27:08

Objet: Avis favorable pour le crématorium. .

10 - De: "Véronique Dauchy" <vdauchy2@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Mercredi 17 Mai 2023 18:04:18
Objet: Sondage à la construction du crématorium

Je suis POUR la construction d'un crématorium à Bailleul

11 - De: "Alain REMY" <alain.remy507@orange.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 09:20:42
Objet: Enquête publique crematorium

**Bonjour, j'ai un avis favorable pour la construction d un crematorium à Bailleul,
et à l endroit choisi..
REMY D**

12 - De: "Desmaziere Delphine" <delphine.nolan@hotmail.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 17:22:38
Objet: Enquête crématorium

**Bonjour, pour ma part concernant l'enquête sur la construction d'un
crématorium sur Bailleul je trouve que c'est un beau projet car il n'y en a pas
beaucoup aux alentours, on doit souvent se déplacer sur Herlies ou Vendin les
Béthune. Cela permettrait à nos défunts d'être incinéré près de chez eux.
C'est une bonne initiative**

13 - De: "Karène COURDAIN" <linstitutdekarene@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 18:00:01
Objet: Inscription

Aucun texte : POUR : implicitement

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

14 - De: "José" <njvf3@sfr.fr>

À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>

Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 19:14:57

Très bon projet

Nous en avons besoin car rien dans la Flandres , pour nos défunt et cela est l avenir de plus en plus de gens passent par la crémation...

Espérons simplement que cela fera de la création d emplois..

15 - De: "Mélanie Wouts" <melanie.wouts@gmail.com>

À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>

Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 19:20:34

Objet: Opinion

Je suis pour la création d un crématorium.

Madame Wouts Lefebvre(bailleuloise)

16 - De: "Romain Croës" <romain.croes@gmail.com>

À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>

Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 19:50:10

Objet: Crematorium

Je suis pour un Crematorium à bailleul. Il n'y en a pas dans les environs et c'est bien dommage.

17 - De: "Bruno Dauchy" <bdauchy1@gmail.com>

À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>

Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 19:51:18

Objet: Crematorium

POUR la construction du CRÉMATORIUM à Bailleul .

18 - De: billdu59@orange.fr

À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>

Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 20:18:16

Objet: Crematorium

Je suis pour le crematorium, les gens du voyage, non rien à dire, normalement ils sont que de passage...

Cordialement.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

19 - De: "Karine Boutez" <cindy.boutez@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 20:20:13

**Je suis vraiment favorable à ce projet
Pour que toutes les familles même sans moyen de transport puissent assister aux
départ de leur proches car c'est souvent trop loin pour certains**

20 - De: "Regine Zeghers" <reginezeghers@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 21:17:48
Objet: CREMATORIUM BAILLEUL REPONSE ENQUETE

**Merci de prendre en compte ma reponse a l'enquête : POUR
Cdt
Mme Zeghers
Bailleul 59270**

21 - De: "Frederic Campagne" <fredcampagne59@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 21:44:37
Objet: Enquête crématorium Bailleul

**M.le commissaire enquêteur
Je vous transmets un avis favorable pour le projet d'un crématorium au sein de
la ville de Bailleul dont je suis habitant...
Cordialement**

22 - De: "Laetitia Prunel" <laetiprunel@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 21:48:29
Objet: Enquête crematoriun

**Monsieur le commissaire enquêteur,
Je suis habitante de Bailleul et je suis favorable au projet de crematoriun dans
notre ville.
Bien cordialement.**

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

23 - De: "Nathalie bauchart" <nperrotbauchart@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Cc: "nperrotbauchart" <nperrotbauchart@free.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 22:24:30
Objet: Crématorium Bailleul

Bonjour,
Je soutiens à 100% le projet d'installation d'un crématorium sur Bailleul et ce à l'endroit préconisé (proche de la gare et de l'axe autoroutier).
C'est un projet d'utilité publique qui de plus pourrait être une source de recettes pour la municipalité.

Bien à vous,
Nathalie PERROT-BAUCHART 59270 BAILLEUL

24 - De: perrotlaurent59@free.fr
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 22:24:47
Objet: Enquête publique avis

Bonjour M ou Mme le commissaire enquêteur,

Par ce présent mail, je tiens à apporter mon soutien au projet de crématorium à Bailleul. Étant conseiller municipal sortant de l'ancienne équipe, j'ai toujours soutenu le projet de M Deneuche. Le lieu choisi ne posait aucun problème à l'époque. Proche de la gare, de la sortie d'autoroute, sur un terrain libre d'occupation, ce projet n'avait que des avantages.
La remise en cause de tout cela m'interpelle. La polémique sur les gens du voyage semble être montée de toute pièce...

Veillez M ou Mme recevoir l'expression de ma considération distinguée.
M PERROT LAURENT.

25 - De: "Luc Boidin" <lucboidin58@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 22:26:58

Bonjour
J'habite à Bailleul et je suis favorable à la construction du crématorium

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

26 - De: "Eric Verryser" <verrysereric@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Jeudi 18 Mai 2023 22:56:44

Bonsoir moi et ma femme somme pour le CREMATORIUM CORDIALEMENT

27 - De: "Marielle Dupont" <dupontmarielle8559@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 06:50:05

Pour le crematorium

28 - De: "Élisabeth osta" <elisabeth-osta@club-internet.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 08:20:40
Objet: Avis

Bonjour,
La création d un tel établissement est certainement une bonne chose mais l
emplacement ne se trouve pas assez à l écart des commerces. Il faut regarder
celui de Vendin les Béthune, son emplacement est très discret, à l écart de tout, c
est la moindre des choses je pense.
Mme Osta

29 - De: "anita six" <aniththeo.six@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 08:50:34
Objet: Voter

Bonjour je vote pour le crematorium a Bailleul.
Mme Six Anita
Mr Six Jean Luc
Cordialement

30 - De: "josette josett" <josette.deprez@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 09:13:09

Favorable à cette construction, qui facilitera le choix de la démarche de
crémation sans avoir à se déplacer à + ou - 30 ou 50 km lors d'événements déjà
très douloureux.
Cordialement

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

31 - De: "Maelle Prt" <maelleperrot59270@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 13:44:52

**M ou Mme le commissaire enquêteur,
Je suis pour ce projet de crématorium au lieu indiqué.
Ce projet est d'utilité publique, et cet emplacement offre le meilleur compromis.
Cordialement,**

32 - De: "Cyril Dauchy" <cyril59270@icloud.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 14:18:50
Objet: Construction crématorium

Je suis pour la construction du crématorium à bailleul.

33 - De: "Cecile ELLEBOUDT" <cecile.elleboudt@orange.fr>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 14:20:13
Objet: construction crematorium

**Bonjour,
Tout à fait favorable à la construction d'un crématorium sur la ville de Bailleul
au vue de l'évolution des rites et pratiques funéraires
J'entend toutefois les réticences des gens du voyage en lien avec leur culture et
l'histoire de leur communauté.**

34 - De: "Elise Degroote" <elise.degroote.96@gmail.com>
À: "enquete crematorium" <enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>
Envoyé: Vendredi 19 Mai 2023 16:44:18
Objet: Crematorium

**Bonjour,
J'habite bailleul. Je suis pour le crematorium.
Cordialement,
Elise Degrotte**

PARUTIONS PRESSE

Parutions :

« Voix du Nord » des 31 mars 2023 et 18 avril 2023
« Nord Eclair » des 31 mars 2023 et 18 avril 2023.

Article La Voix du Nord du 3 mai 2023
« Les gens du voyage ».

Article La Voix du Nord du 17 mai 2023
« Projet de Crématorium à Bailleul : que donne l'enquête
publique ? »

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59

Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire sur la commune de BAILLEUL.

LA VOIX DU NORD VENDREDI 31 MARS 2023

Carnets et avis 29

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS



EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES

LE BAR DE LILI

Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 11 place Eugène Fievet, 59980 BERTRY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BERTRY du 17/03/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : LE BAR DE LILI. Siège : 11 place Eugène Fievet, 59980 BERTRY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 500 euros. Objet : exploitation d'un débit de boisson. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Jomy CHEVREUILLE, demeurant 82 route de Clary, 59540 CAUDRY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DOUAI.

POUR AVIS, Le Président

AU PLUS PRES

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BAILLEUL, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AU PLUS PRES. Forme : SAS. Siège social : 2108 route de Lille - 59270 BAILLEUL. Objet : Tous les services d'aide à la personne auprès des particuliers, des personnes âgées, handicapées et en complémentarité. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros. Président : Madame Karine BAZIN, demeurant au 1477 rue d'Amélie (59850) Nieppe. Directeur Général : Madame Isabelle DANIELS, demeurant 120 rue Phasien de Winter - (59270) Bailleul. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Cession libre entre associés. Agrément pour les tiers, immatriculation au RCS de Dunkerque.

Pour avis,

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

SEMENDIVES

Forme : SARL
Capital social : 10000 €
Siège social : 9, Rue de Saily, 59554 RAILLENCOURT SAINTE OULLE
534 022 987 RCS Douai

Aux termes de l'AGE en date du 13 février 2023, les associés ont décidé de transformer la société en SAS. Président : M. Charles-Stéphane HOQUIET, demeurant à Rue de Saily, 59554 RAILLENCOURT SAINTE OULLE. Admission aux Assemblées Générales : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, sous quelque forme que ce soit. Vote : Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quote-part de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : 1°) En cas d'associé unique : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. 2°) En cas de pluralité d'associés : Les actions sont librement cessibles entre associés. Toute cession ou transmission d'actions à titre onéreux ou gratuit, d'un tiers étranger à la société, au conjoint, à un ascendant ou à un descendant d'un associé doit être préalablement soumise par décision collective des associés prise à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents ou représentés. Mention sera portée au RCS Douai.

ATELIER DE MARCEL'S DUNKERQUE

SAS au capital de 500 euros
Siège : 34 RUE ALPHONSE DAUDET - 59240 DUNKERQUE
N° RCS : 827801408

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 2023-03-01, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 12 RUE FAUCHERBE - 59380 BERGUES, à compter du 2023-03-01. Les formalités seront effectuées auprès du Tribunal de commerce de DUNKERQUE.

ATELIER DE MARCEL'S SAINT OMER

SAS au capital de 500 euros
Siège : 34 RUE ALPHONSE DAUDET - 59240 DUNKERQUE
N° RCS : 852955445

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 2023-03-01, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 12 RUE FAUCHERBE - 59380 BERGUES, à compter du 2023-03-01. Les formalités seront effectuées auprès du Tribunal de commerce de DUNKERQUE.

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

SAS WIADVENTURE

En liquidation au capital de 100 €
Siège social : 1, Place Saint André 59800 LILLE
RCS LILLE METROPOLE 910 289 388

L'Assemblée générale du 28/02/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné acte de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2023. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce LILLE METROPOLE.

Anthony CAMES

COGEXDIN

SÀ au capital de 193 147 89 €
Siège social : 263 bis Avenue de la République 59110 LA MADELEINE
RCS LILLE METROPOLE 380 012 443

L'Assemblée générale extraordinaire du 09/03/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 09/03/2023. Elle a nommé pour une durée d'un an en qualité de liquidateur Monsieur D'HALEWIN Alfred Gaston, demeurant 30 avenue Mozart, 59510 HEM et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce LILLE METROPOLE.

RECTIFICATIFS

MG CONSEIL

Suite à l'annonce parue dans La Voix du Nord du 18/02/2023, concernant MG CONSEIL, il fallait lire : « Suivant acte SSP du 20/02/2023 » au lieu du « 18/02/2023 ».

SYRIHANNA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 63 RUE DU RIEZ 59170 CROIX
RCS LILLE METROPOLE 503 988 296

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°1200142099 dans l'édition du 19/12/2022. Il fallait lire : "en date du 01/01/2022, l'AGE a décidé le transfert du siège social" modification de l'article 4".

DAMACHE

LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarifification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELE CAREMBAULT

Approbation de la modification simplifiée du PLU de Gondécourt

Par délibération, en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la modification simplifiée du PLU de Gondécourt. Cette délibération est affichée en mairie de Gondécourt, ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve, pendant un mois. Le dossier de modification simplifiée du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Gondécourt aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site www.pvevelcarembault.fr.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELE CAREMBAULT

Approbation de la modification de droit commun du PLU de Cysoing

Par délibération, en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la modification de droit commun du PLU de Cysoing. Cette délibération est affichée en mairie de Cysoing, ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve, pendant un mois. Le dossier de modification de droit commun du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cysoing aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site www.pvevelcarembault.fr.



COMMUNE DE MOUCHIN

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Par délibération en date du 10 Mars 2023, le Conseil d'Exploitation de Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN, a décidé d'approuver le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la Commune de MOUCHIN ayant fait l'objet d'une enquête publique du 10 Octobre 2022 au 10 Novembre 2022.

Les délibérations font l'objet, conformément aux articles R. 123.24 et R. 123.25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de MOUCHIN et au Siège du SIDEN-SIAN durant un mois.

Le plan de zonage précité, tenant compte des conclusions du Commissaire-Enquêteur, est tenu à la disposition du public à la Mairie de MOUCHIN aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au Siège du SIDEN-SIAN, 23, avenue de la Mame, 59443 WASQUEHAL Cedex et à la Préfecture. La délibération de Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELE CAREMBAULT

Délibération complétant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bachy

Par délibération complémentaire en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'ajout de plusieurs objets à la modification de droit commun n°5 du PLU de Bachy, lancée le 16 mai 2022. Cette délibération sera affichée 1 mois durant en mairie de Bachy, dans les locaux de la Pévèle Carembault de Templeuve et que sur le site : www.pvevelcarembault.fr



COMMUNE DE TEMPLEUVE-EN-PEVELE

APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Par délibération en date du 10 Mars 2023, le Conseil d'Exploitation de Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN, a décidé d'approuver le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE ayant fait l'objet d'une enquête publique du 10 Octobre 2022 au 14 Novembre 2022.

Les délibérations font l'objet, conformément aux articles R. 123.24 et R. 123.25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de TEMPLEUVE-EN-PEVELE et au Siège du SIDEN-SIAN durant un mois.

Le plan de zonage précité, tenant compte des conclusions du Commissaire-Enquêteur, est tenu à la disposition du public à la Mairie de TEMPLEUVE-EN-PEVELE aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au Siège du SIDEN-SIAN, 23, avenue de la Mame, 59443 WASQUEHAL Cedex et à la Préfecture. La délibération de Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELE CAREMBAULT

Approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mons-en-Pévèle

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de nouveau PLU de Mons-en-Pévèle. Cette délibération sera affichée 1 mois durant en mairie de Mons-en-Pévèle, dans les locaux de la Pévèle Carembault de Templeuve et que sur le site : www.pvevelcarembault.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELE CAREMBAULT

Lancement de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mérignies

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement d'une procédure de modification du PLU de Mérignies. Cette délibération sera affichée 1 mois durant en mairie de Mérignies, dans les locaux de la Pévèle Carembault de Templeuve et que sur le site : www.pvevelcarembault.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONSTRUCTION D'UN CRÉMATORIUM

Par arrêté municipal, l'enquête publique se déroulera du lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus, soit une durée de 32 jours.

Objet de l'enquête : Il sera procédé, par la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de construction d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Siège de l'enquête publique : Mairie de Bailleul - 15 Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL

Commissaire enquêteur : Monsieur Maurice NAYE, consultant en organisation - retraité, est désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire enquêteur.

Ouverture du registre d'enquête : Les registres d'enquête publique seront déposés du lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus à la mairie de Bailleul. Ils seront disponibles aux heures d'ouverture de la mairie soit :

• Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

• Les jeudis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

• Les samedis de 8h00 à 12h00.

Le dossier de consultation restera disponible pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bailleul, aux heures d'ouverture de la mairie.

Un poste informatique installé en mairie de Bailleul et mis à disposition du public permettra la consultation numérique du dossier.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations : • Consigner ses observations sur le registre d'enquête spécialement ouvert pour cet objet • Adresser un courrier postal ou par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur.

• Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Bailleul - Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL

• Par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquêtespubliques@crematoriumville-bailleul.fr

Toutes les observations seront adressées au commissaire enquêteur au plus tard le 19 mai 2023.

Permanences du Commissaire enquêteur : • Lundi 17 avril 2023 de 8h30 à 12h00 • Vendredi 21 avril 2023 de 13h30 à 17h30 • Mercredi 26 avril 2023 de 13h30 à 17h30 • Mardi 9 mai 2023 de 8h30 à 12h00 • Vendredi 19 mai 2023 de 13h30 à 17h30

Publicité du rapport et de ses conclusions : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

• En mairie de Bailleul - 16 Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL

• Sur le site internet de la commune : www.ville-bailleul.fr

Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Délais et voies de recours : Les deux mois suivant la notification de l'arrêté, celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille :

• Par voie postale (5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Cedex - 59000 LILLE)

• Par le biais du site internet Télécours : <http://www.telrecours.fr>

2028

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59

Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire sur la commune de BAILLEUL.

26 NÉCROLOGIES & ANNONCES

NORD ÉCLAIR
VENDREDI 31 MARS 2023

LE CARNET

Avis de décès

TOURCOING

Toute la famille ainsi que tous ceux qui l'ont connue et estimée, ont la tristesse de vous faire part du décès de:

Madame Paulette BREYNE

surnévu à Tourcoing le lundi 27 mars 2023, à l'âge de 83 ans.

Les funérailles ont eu lieu le jeudi 30 mars 2023 dans la stricte intimité familiale.

Pompes Funèbres Robert DEGUISNE
11, place de la Croix Rouge - 59200 TOURCOING
☎ 03.20.01.70.63

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELÉ CAREMBAULT

Approbation de la modification simplifiée du PLU de Gondrecourt

Par délibération, en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la modification simplifiée du PLU de Gondrecourt. Cette délibération est affichée en mairie de Gondrecourt, ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve, pendant un mois. Le dossier de modification simplifiée du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cyoising aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site www.pvevelcarembault.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELÉ CAREMBAULT

Approbation de la modification de droit commun du PLU de Cyoising

Par délibération, en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la modification de droit commun du PLU de Cyoising. Cette délibération est affichée en mairie de Cyoising, ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve, pendant un mois. Le dossier de modification de droit commun du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Cyoising aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site www.pvevelcarembault.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELÉ CAREMBAULT

Approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mons-en-Pévèle

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de nouveau PLU de Mons-en-Pévèle. Cette délibération sera affichée 1 mois durant en mairie de Mons-en-Pévèle, dans les locaux de la Pévèle Carembault de Templeuve et que sur le site : www.pvevelcarembault.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELÉ CAREMBAULT

Lancement de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mérignies

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement d'une procédure de modification du PLU de Mérignies. Cette délibération sera affichée 1 mois durant en mairie de Mérignies, dans les locaux de la Pévèle Carembault de Templeuve et que sur le site : www.pvevelcarembault.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÈVELÉ CAREMBAULT

Délibération complétant la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bachy

Par délibération complémentaire en date du 27 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'ajout de plusieurs objets à la modification de droit commun n°5 du PLU de Bachy, lancée le 16 mai 2022. Cette délibération sera affichée 1 mois durant en mairie de Bachy dans les locaux de la Pévèle Carembault de Templeuve et que sur le site : www.pvevelcarembault.fr

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONSTRUCTION D'UN CRÉMATORIUM

Par arrêté municipal, l'enquête publique se déroulera du lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus, soit une durée de 32 jours.

Objet de l'enquête
Il sera procédé, par la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Siège de l'enquête publique
Mairie de Bailleul - 16 Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL

Commissaire enquêteur
Monsieur Maurice NAYE, consultant en organisation - retraité, est désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire enquêteur.

Ouverture du registre d'enquête
Les registres d'enquête publique seront déposés du lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus à la mairie de Bailleul. Ils seront disponibles aux heures d'ouverture de la mairie soit :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les samedis de 8h00 à 12h00.

Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête
Le dossier de consultation restera disponible pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bailleul, aux heures d'ouverture de la mairie.

Un poste informatique installé en mairie de Bailleul et mis à disposition du public permettra la consultation numérique du dossier.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- Consigner ses observations sur le registre d'enquête spécialement ouvert pour cet objet
- Adresser un courrier postal ou par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur

- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Bailleul
- Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL
- Par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquete.publique-crematorium@ville-bailleul.fr

Toutes les observations seront adressées au commissaire enquêteur au plus tard le 19 mai 2023.

Permanences du Commissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur accueillera les observations du public lors des permanences suivantes, tenues en mairie de Bailleul :

- Lundi 17 avril 2023 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 21 avril 2023 de 13h30 à 17h30
- Mercredi 26 avril 2023 de 13h30 à 17h30
- Mardi 9 mai 2023 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 12 mai 2023 de 13h30 à 17h30

Publicité du rapport et de ses conclusions
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En mairie de Bailleul - 16 Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL
- Sur le site internet de la commune : www.ville-bailleul.fr

Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Délais et voies de recours
Dans les deux mois suivant la notification de l'arrêté, celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille :

- Par voie postale (5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Cedex - 59000 LILLE)
- Par le biais du site internet Télécourrier : <http://www.telcourrier.fr>

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

VANAVENTURES

Aux termes d'un A.S.S.P. en date du 28/03/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : VANAVENTURES. Objet social : Location de véhicules de loisir et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. L'entreprise a pour objet social la location de véhicules, tels que des vans, des vélos, des camping-cars, etc. La location de véhicules peut être proposée à des particuliers ou à des professionnels, pour des durées variables (à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, etc.). En outre, l'entreprise peut proposer des services complémentaires, tels que la livraison et la récupération des véhicules sur le lieu de résidence du client, la mise à disposition d'accessoires (GPS, sièges bébé, porte-vélos, etc.), la gestion des formalités administratives (contrats de location, assurance, etc.), ainsi que des prestations d'entretien et de réparation des véhicules. L'entreprise peut également diversifier son activité en proposant des services de transport avec chauffeur, des ventes de véhicules d'occasion, des assurances automobiles, etc. Siège social : 72 rue de Morbecque, 59173 EBBLINGHEM. Capital : 5 000 €. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DUNKERQUE. Co-gérance : Monsieur MULLER Valentin, demeurant 72 rue de Morbecque, 59173 EBBLINGHEM et Monsieur ENGELAER Alexis, demeurant 67 avenue Yvaux, 59300 VALENCIENNES.

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

SEZAM&CO

S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 63 rue Bara 59700 Ronchin
R.C.S. : 805 007 192 Lille Métropole

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 27/03/2023 il résulte que : Le siège social a été transféré au 608 rue de la Place 59870 BOUVIGNES, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Lille Métropole.

Pour avis.

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES

FENAERT - VANDAMME - CARTER - FAURE

Avocats au Barreau de LILLE
86, rue de la Tossée 59200 TOURCOING
Tél : 03 20 74 40 63 / Fax : 03 20 13 16 66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION MAISON A USAGE D'HABITATION

VILLE DE ROUBAIX (59100) 38, rue d'Isly
ensemble les fonds et terrains en dépendant cadastrés section KV n°212 pour une contenance de 70 ca.

L'adjudication aura lieu le

MERCREDI 17 MAI 2023 à 14 heures

à l'audience du Juge de l'exécution près le Tribunal judiciaire de LILLE, au Palais de Justice de ladite Ville, 13 avenue du Peuple belge.

MISE A PRIX : 15.000 €

avec faculté de baisse du quart à défaut d'enchères
Le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté soit auprès de Maître Jean-François FENAERT, Avocat à LILLE, demeurant 85, rue de la Tossée 59200 TOURCOING soit au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal judiciaire de LILLE situé Palais de Justice de LILLE, 13, avenue du Peuple Belge à LILLE (03.20.78.33.33), ou il est déposé.

ROC ECLERC

ROUBAIX

326 Avenue Alfred Motte
03 20 72 05 05

Pompes Funèbres
Marbrerie • Contrat obsèques

PERMANENCE 24h/24 - 7j/7 • DEVIS GRATUIT

roc-eclerc.com

GRUPPO ROC ECLERC - SAS au capital de 8 270 000 € - 17, rue de l'Arrière
CS 176047229 PARIS CEDEX 15 - RCS Paris 481 448 249 - N° ORIAS 07033440

COMMENT RÉDIGER UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Une fois le choix des mots accompli, se pose alors la question délicate du support. Traditionnellement il est coutume d'envoyer une lettre de condoléances mais il existe d'autres formats possibles.

En fonction de votre relation, si vous faites partie du premier cercle d'amis ou de la famille, un appel téléphonique dans les premiers instants est toujours préférable. Vous pouvez aussi choisir d'envoyer un petit SMS si vous sentez que la personne est trop occupée. Dans tous les cas ce premier message peut être doublé d'une carte ou d'un mail de soutien.

Si vous vous sentez moins proche mais souhaitez tout de même exprimer votre présence, un e-mail peut être plus approprié.



www.libramemoria.fr



Photo d'illustration - Photos non contractuelles

1850.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59

Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire sur la commune de BAILLEUL.

NORD ÉCLAIR
MARDI 18 AVRIL 2023

NÉCROLOGIES & ANNONCES

LE CARNET

AVIS DE DÉCÈS

WATERLOU

La famille,
au 14000 et 14010,

avec la tristesse de tous annonce le décès de

Monsieur Roger DESMASURES

né le 17 septembre 1928 à Waterloo, le vendredi 14 avril 2023, à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 20 avril 2023, à 9 h 30 en l'église Saint-Thérèse de l'Assomption à Waterloo, sous le signe de la croix catholique au cimetière de Waterloo sans cérémonie. Les cercueils seront déposés à 10 h 45 au Jardin des Sources du cimetière communal de Waterloo.

Des funérailles de nos familles Roger reposent au cimetière familial de Waterloo, rue des Peules, accès par digues.

Philippe François DEBIEUX
Zino Jean Maurice PÉRIE
69.30.75.74.79



NEUVILLE-EN-FERRAIN

Christiane RASPAUT née COURTECUISSÉ veuve de Francis RASPAUT

est décédée à son domicile, le dimanche 16 avril 2023, à l'âge de 97 ans.

La cérémonie des obsèques aura lieu le jeudi 20 avril 2023 à 10 h 30 en l'église Saint-Quentin à Neuville-en-Ferrain, sous le signe de la croix catholique au cimetière de la paroisse à 12 heures.

De la part de :

Christine et Pierre DEBIEUX-RASPAUT,
Bernadette RASPAUT et Gilles FÉLIX,
ses enfants,
Antoine DEBIEUX et Marie LE CARRE,
Daphnée et Benjamin HARVINGE-DEBIEUX,
Maurice et Victoria DEBIEUX-FÉLIX,
Audrey et ARIELLE,
Zoélie CASSETTE,
ses petites-filles,
Hélène, Adèle, Apolline, Brice, Amélie et Marie,
ses arrière-petites-filles,
son frère, Gérard DEBIEUX-FÉLIX, ses neveux, cousins,
nièces et famille.

Des funérailles de famille, Christiane reposera au cimetière de Neuville, 11 rue du Vergers à Neuville-en-Ferrain, à 10 heures à 14 heures.

Vous pouvez laisser vos condoléances sur le site www.libramemoria.com

Philippe François Philippe SOU
Il, rue de Vergers - ZI - 59980 NEUVILLE-EN-FERRAIN
45, rue Pasteur - 59300 TOURCOING - T. 03.28.61.08.88

Libra MEMORIA

Retrouvez
l'ensemble de nos avis de décès sur notre site

libramemoria.com

LÉGALES

Publication conforme à l'article de 19 novembre 2021 relatif à la publication et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONSTRUCTION D'UN CRÉMATORIUM

Par arrêté municipal, l'enquête publique se déroulera du lundi 19 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023, par la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Le lieu de l'enquête publique est fixé à la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

COMMENT ÉCRIRE UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES

Lors des épreuves, il vient un moment où l'on se sent seul. Profitez-en pour adresser à vos proches, à vos collègues ou connaissances les lettres que vous avez écrites. Elles leur serviront de soutien et de réconfort. Elles leur feront savoir que vous êtes là et que vous les aimez.



Pourquoi écrire un texte de condoléances ?
A la fois pour la famille et pour vous-même. Les proches ont tant besoin de votre présence et de votre soutien. Les lettres reçues par des collègues ou connaissances les aident à faire leur deuil et à retrouver un peu de sérénité. Elles leur font savoir que vous êtes là et que vous les aimez. Elles leur font savoir que vous êtes là et que vous les aimez. Elles leur font savoir que vous êtes là et que vous les aimez.

COMMENT RÉDIGER UNE LETTRE DE CONDOLÉANCES

Montrez que vous êtes attristé par la disparition de la personne. Exprimez votre douleur et votre tristesse. Rappelez-vous que tout le monde a des moments difficiles. Terminez votre lettre en proposant vos condoléances. Si vous êtes une personne proche, rappelez votre amitié et votre soutien.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Ne pas écrire une lettre courte mais attendrissante en plusieurs endroits. Montrez votre affection.
- N'hésitez pas à mentionner les souvenirs partagés et les bons moments.
- Exprimez les qualités du défunt, mais ne faites ni sa biographie ni son apologie, d'autres s'en chargeront.
- Si la personne avait une conviction religieuse forte, rappelez que vous êtes prêt à l'accompagner dans sa foi.
- Si vous êtes une personne proche, rappelez votre amitié et votre soutien.
- Évitez d'employer le mot « mort », préférez « le départ ».



www.libramemoria.com

Rien n'est plus vivant de son vivant

En ces temps de recueillement, partagez et honorez le souvenir d'un être cher en publiant un hommage, un avis de décès, une lettre de condoléances ou un message de soutien sur notre site.

Contactez-nous au **03 28 61 08 88**

pour un accompagnement personnalisé et gratuit.

Libra MEMORIA

POURQUOI PUBLIER UN AVIS DE DÉCÈS ?

Un avis de décès est un acte juridique qui permet de déclarer le décès d'une personne. Il est obligatoire de publier un avis de décès dans un délai de 24 heures après le décès.

Libra MEMORIA

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

04/05/2023 10:29

Bailleul : les gens du voyage ne veulent pas du crématorium à côté de leur terrain - La Voix du Nord

Bailleul : les gens du voyage ne veulent pas du crématorium à côté de leur terrain

Toutes les familles installées sur les 20 emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage dans la zone industrielle de la Blanche-Maison à Bailleul sont fermement opposées à la construction d'un crématorium sur le terrain voisin.

(/1323330/article/2023-05-03/bailleul-les-gens-du-voyage-ne-veulent-pas-du-crematorium-cote-de-leur-terrain)



Sorenza veut aller témoigner de son opposition au crématorium lors de l'enquête publique.



Par Geoffroy de Saint Gilles
Publié: 3 Mai 2023 à 18h33

🕒 3 min

Partage :



Le contexte. En 2018, alors que Marc Deneuche est maire de Bailleul, la décision est prise d'implanter un crématorium (<https://www.lavoixdunord.fr/400328/article/2018-06-19/le-crematorium-sera-situe-pres-de-l-aire-d-accueil-des-gens-du-voyage>). Un état des lieux indique que la commune se trouve à égale distance en voiture de deux crématoriums : Herlies (à trente minutes) et Dunkerque (quarante minutes). Le terrain voisin de l'aire d'accueil des gens du voyage est retenu. Il se trouve dans la zone de la Blanche-Maison. À l'époque, Sébastien Turbé, qui représentait l'association de consommateurs de la CGT, se demande si cet équipement sera accepté par les gens du voyage. Nous sommes en 2018 et personne n'a cherché à avoir la

<https://www.lavoixdunord.fr/1323330/article/2023-05-03/bailleul-les-gens-du-voyage-ne-veulent-pas-du-crematorium-cote-de-leur-terrain?uid=vpid...> 1/4

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

04/05/2023 10:29

Bailleul : les gens du voyage ne veulent pas du crématorium à côté de leur terrain - La Voix du Nord

réponse. Ni la ville de Bailleul ni la communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) en charge de cette aire (*lire ci-dessous*) ne sont venues en parler aux familles.



Le crématorium sera situé juste derrière les arbres.

Le refus catégorique. Au sein de l'aire qui accueille 20 familles depuis 2008, le discours est unanime : « *Il est absolument impensable de vivre près d'un crématorium, notre culture ne nous le permet pas. Nous irons donc casser les constructions ou mettre le feu aux engins de chantier* », menace un homme. Laure, qui a décidé de quitter Bailleul à cause du crématorium, précise : « *Chez nous, quand une personne meurt dans une caravane, on la brûle parce qu'on ne peut plus vivre dedans.* » Sorenza, dont les enfants sont scolarisés dans la cité de Mélusine, est consternée : « *C'est vraiment juste à côté, j'ai regardé les plans. Nous sommes bien ici, toutes les places sont prises mais s'ils construisent ça, je serai obligé de partir, comme mes parents.* »

« Un million de Tziganes morts dans les fours crématoires »

Étienne Scharf, aumônier de cette communauté, va encore plus loin : « *Pendant la Seconde Guerre mondiale, un million de Tziganes sont morts dans les fours crématoires, comment peut-on envisager une seconde de faire ça ?* »

<https://www.lavoixdunord.fr/1323330/article/2023-05-03/bailleul-les-gens-du-voyage-ne-veulent-pas-du-crematorium-cote-de-leur-terrain?uid=vpid...> 2/4

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

04/05/2023 10:29

Bailleul : les gens du voyage ne veulent pas du crématorium à côté de leur terrain - La Voix du Nord



Sur cette esquisse du futur crématorium, l'aide d'accueil est situé juste derrière le bâtiment sur la gauche.

Quel interlocuteur ? Le dossier du crématorium a été repris par l'équipe d'Antony Gautier, élue en 2020. Une délégation de service public a été signée en 2021 pour une mise en service en 2024

(<https://www.lavoixdunord.fr/1115597/article/2021-12-17/crematorium-de-bailleul-objectif-ouverture-en-2024>). L'entreprise OGF sera chargée de la construction (2,4 millions) et de l'exploitation du futur crématorium. Il est prévu 800 crémations les premières années et 202 000 € de redevance versés par OGF à la commune. La CCFI n'a aucun rapport avec ce projet mais elle doit gérer l'aire d'accueil. Eddie Defèvre, vice-président en charge des gens du voyage, a refusé de répondre à nos questions. Quid si toutes les familles quittent le site ? Quant à OGF, il explique ne pas avoir choisi le terrain. Antony Gautier, qui dit ignorer le problème que pose ce terrain, conseille aux familles de participer à l'enquête publique

(<https://www.lavoixdunord.fr/1313611/article/2023-04-09/bailleul-une-enquete-publique-pour-la-construction-du-crematorium>).

Enquête publique. Jusqu'au 19 mai, une enquête publique permet à tous de connaître précisément le projet et de donner son avis. Pour OGF, « *chaque personne pourra vérifier que toutes les mesures de précaution et de sécurité ont été réunies afin de limiter l'impact du projet sur l'environnement au sens large* ». Sorenza veut aller manifester son opposition dans ce cadre mais plusieurs familles partent défaitistes : « *Personne ne nous a consultés pour ce projet alors pourquoi est-ce qu'on serait écoutés* », lâche un membre de la communauté.

Pour Marc Deneuche, ce terrain « *ne pose aucun problème. Si ça ne leur plaît pas de venir là, qu'ils partent. Ils ont déjà beaucoup de chance d'être accueillis, ça nous coûte très cher* », conclut l'ancien maire.

<https://www.lavoixdunord.fr/1323330/article/2023-05-03/bailleul-les-gens-du-voyage-ne-veulent-pas-du-crematorium-cote-de-leur-terrain?uid=vpid...> 3/4

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

04/05/2023 10:29

Bailleul : les gens du voyage ne veulent pas du crématorium à côté de leur terrain - La Voix du Nord

Comment sont gérées les aires d'accueil des gens du voyage ?

La communauté de communes de Flandre intérieure (CCFI) possède sur son territoire, conformément à la loi, deux aires d'accueil (<https://www.lavoixdunord.fr/200502/article/2017-08-04/aire-d-accueil-des-gens-du-voyage-amenager-ou-demenager>). Une à Bailleul, commune avec Nieppe, de 20 emplacements sur 17 000 m² et une autre à Hazebrouck (<http://www.lavoixdunord.fr/355235/article/2018-04-10/en-piteux-etat-l-aire-d-accueil-des-gens-du-voyage-va-etre-reamenagee-en-fin-d>) de 10 places sur 6 000 m² en travaux depuis cinq ans. Afin de gérer ces deux structures, la CCFI a passé un marché en 2019 pour trouver un exploitant. La société Vesta a remporté ce marché d'une durée de cinq ans à compter de janvier 2020 et d'un montant de 1 050 000 euros. Dans le Nord, Vesta a la charge de 23 aires, soit 389 emplacements.

Depuis 2020 et l'élection d'un nouvel exécutif à la CCFI, c'est Eddie Defévère, maire de Staple et vice-président à l'urbanisme, qui est chargé de la relation avec les gens du voyage. Chaque famille doit payer un loyer pour occuper un emplacement. Les familles restent en général plusieurs années dans ces aires, scolarisant leurs enfants dans les écoles d'Hazebrouck et Bailleul.

<https://www.lavoixdunord.fr/1323330/article/2023-05-03/bailleul-les-gens-du-voyage-ne-veulent-pas-du-crematorium-cote-de-leur-terrain?uid=vpid...> 4/4

19/05/2023 13:39

Projet de crématorium à Bailleul : que donne l'enquête publique ? - La Voix du Nord

Projet de crématorium à Bailleul : que donne l'enquête publique ?

Une enquête publique est en cours pour connaître l'avis des riverains concernant le crématorium qui pourrait s'implanter à côté de l'aire d'accueil des gens du voyage. Nous sommes allés consulter les avis.



L'enquête publique n'a recueilli qu'une quinzaine d'avis sur la construction d'un crématorium.



Par Margaux Verdonckt
Publié: 17 Mai 2023 à 10h15

🕒 2 min

Partage :



En mairie, un cahier est mis à la disposition des habitants dans le cadre de l'enquête publique (<https://www.lavoixdunord.fr/1313611/article/2023-04-09/bailleul-une-enquete-publique-pour-la-construction-du-crematorium>) sur l'installation d'un crématorium à Bailleul prévue pour début 2024 (<https://www.lavoixdunord.fr/1115597/article/2021-12-17/crematorium-de-bailleul-objectif-ouverture-en-2024>). L'objectif est de recueillir leur avis et leurs remarques sur le projet.

Sur les quinze riverains qui ont fait le déplacement pour inscrire leur opinion dans le carnet, onze sont favorables « *toute ma famille utilise cette méthode pour nos proches décédés* », indique une dame dont le mari a été incinéré. « *C'est une bonne initiative* », « *c'est une bonne chose, il n'y en a pas sur le secteur* » inscrivent d'autres habitants. Les quatre habitants opposés viennent tous de l'aire d'accueil des gens du voyage

<https://www.lavoixdunord.fr/1328526/article/2023-05-17/projet-de-crematorium-bailleul-que-donne-l-enquete-publique#>

1/2

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

19/05/2023 13:39

Projet de crématorium à Bailleul : que donne l'enquête publique ? - La Voix du Nord

(<https://www.lavoixdunord.fr/1323330/article/2023-05-03/bailleul-les-gens-du-voyage-ne-veulent-pas-du-crematorium-cote-de-leur-terrain>), qui se trouverait juste à côté du centre de crémation s'il devait voir le jour. « *Pensez à nos enfants et à nos personnes âgées qui vont respirer la fumée* », « *nous ne voulons pas quitter Bailleul car nous aimons cette ville, mais c'est ce que nous allons devoir faire* », prévient un membre de la communauté si le crématorium est construit.

Le commissaire enquêteur sera présent pour une dernière permanence en mairie le vendredi 19 mai de 13h30 à 17h30 (https://www.ville-bailleul.fr/index.php/Actualit%C3%A9s?idpage=169&idmetacontenu=6267&iddossiercontenu_=true). Les personnes souhaitant le rencontrer devront sonner à la porte côté rue du Musée. Le registre d'enquête est consultable librement aux horaires d'ouverture de l'hôtel de ville.

Les avis sur la construction du crématorium peuvent être inscrits sur le carnet jusqu'au 19 mai, envoyés par voie postale à la mairie de Bailleul, place du Général-de-Gaule-59270 ou adressés par mail à enquete.crematorium@ville-bailleul.fr (<mailto:enquete.crematorium@ville-bailleul.fr>).

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Commerce et distribution\(/tags/commerce-et-distribution\)](#)

[Fin de vie et mort\(/tags/fin-de-vie-\)](#)



**DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS**

Nomination du Commissaire Enquêteur
Délibérations du Conseil municipal de BAILLEUL
Arrêté Municipal
Avis d'enquête, localisation et Photos

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 17/02/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

E23000019 / 59

Monsieur Maurice NAYE
20 allée de Pniewy
59250 HALLUIN

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E23000019 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet(s) : Création et exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire.
Maître d'ouvrage : Société OGF.
Territoire(s) concerné(s) : Commune de Bailleul.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal **vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur**.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de mail, **la déclaration sur l'honneur** ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, **votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs** ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Certaines informations faisant l'objet d'un enregistrement informatique pour les besoins de l'instruction et du suivi de dossier, un droit d'accès et de rectification des données personnelles peut être exercé auprès du président du tribunal administratif.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be a personal name.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

16/02/2023

N° E23000019 /59

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 16/02/2023

CODE : 7

Vu, enregistrée le 14/02/2023, la lettre par laquelle le maire de la commune de Bailleul demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Création et exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire.

Maître d'ouvrage : Société OGF.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Bailleul.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2223-40 relatif à la création ou à l'extension des crématoriums

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Maurice NAYE, consultant en organisation, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Bailleul, à la société OGF et à Monsieur Maurice NAYE.

Fait à Lille, le 16/02/2023

Le Président,

Christophe HERVOUET



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE BAILLEUL



Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le
ID : 059-215900432-20180705-DEL18_067-DE

L'An **deux mille dix-huit**, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Marc DENEUCHE, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-six juin deux mille dix-huit et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

18/067

PRÉSENTS (24) : Marc DENEUCHE, Bernard HEYMAN, Sébastien MALESYS, Colette HUS, Damien DEKNEUDT, Jean-Marie BOULINGUIEZ, Christiane LEBLEU, Jean CORDONNIER, Anne VAN LERBERGHE, Bénédicte CREPEL, Corinne DECLERCK, Pascaline KEPANOWSKI, Laurent PERROT, Véronique LORIDAN, Sophie DELANGUE, Charlotte MOREL, Joël DECAT, Nicolas LEFEBVRE, Bruno DELOBEL, Joël VITSE, Gilbert BROUCQSAULT, Philippe MILLET, Philippe DUPONT, Eva KAMMER.

Procurations (4)

Catherine DEPLANCKE	Procuration à Anne VAN LERBERGHE
Ghislaine PETITPREZ	Procuration à Christiane LEBLEU
Pascale PAVY	Procuration à Joël DECAT
Nancy MILITAO	Procuration à Bruno DELOBEL

Absents (5)

Sabrina VANHEE-VERWAERDE, Maximilien OOGHE, Anthony CLAIN, Édouard SCHERRENS, Geoffrey DELSAUX.

Effectif du Conseil Municipal :	33
Présents en séance :	24
Procurations :	4
Absents :	<u>5</u>
	33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Anne VAN LERBERGHE



Le Maire,

Marc DENEUCHE



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 09/07/2018
Reçu en préfecture le 09/07/2018
Affiché le 
ID : 059-215900432-20180705-DEL18_067-DE

18/067

**OBJET : CREATION D'UN CREMATORIUM ET D'UN SITE CINERAIRE CONTIGU A BAILLEUL –
CHOIX DU MODE DE GESTION**

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L.2223-40 et L.2223-41 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentant le service public, les objectifs poursuivis par la Ville, les différents modes de gestion envisageables, la motivation d'un mode de gestion déléguée sous forme de délégation de service public, ainsi que les prestations principales que doit assurer le délégataire ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de recours à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu sur le territoire communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de délégation de service public conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à engager à cet effet toutes les démarches nécessaires.

La Commission « Population, Moyens Généraux, Moyens Techniques » a émis un avis favorable à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.



Fait et délibéré en séance
le 5 juillet 2018
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.
Marc DENEUCHE

Ville de Bailleul – Conseil Municipal – Séance du 5 juillet 2018

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE BAILLEUL



Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 059-215900432-20211007-DEL21_066-DE

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Antony GAUTIER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le premier octobre deux mille vingt et un et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

21/066

PRÉSENTS (29) : Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Pierre GRANDGENEVRE, Evelyne LORIDAN, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Valérie COUTURE, Géry DELANGUE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Aurélie COSTENOBLE, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Marc DENEUCHE, Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Maxime DEPLANCKE, Nathalie BAUCHART, Luc FLORENT.

Procurations (2)

Mathilde CHARPENTIER donne procuration à Arnaud DEVILLEZ
Denis BECUWE donne procuration à Sophie SPATOLA

Absents (2)

Sébastien MALESYS, Bérangère VERFAILLIE

Effectif du Conseil Municipal :	33
Présents en séance :	29
Procurations :	2
Absents :	2
	33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Florent VANDENABEELE

A. Gautier.

Le Maire,
Antony GAUTIER



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 
ID : 059-215900432-20211007-DEL21_066-DE

VILLE DE BAILLEUL



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **07 octobre 2021**

Délibération n° **21/066**

**Construction et exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de
la Commune de Bailleul – Délégation de service public sous la forme d'une concession**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants, ainsi que les articles R.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°18/067 en date du 5 juillet 2018 du Conseil municipal approuvant le recours à la Délégation de service public (DSP), sous la forme d'une concession, relative à la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul ;

Vu le procès-verbal de la Commission visée à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales en date du 15 octobre 2019 portant examen des candidatures et liste des candidats admis à présenter une offre ;

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 30 septembre 2021 de la Commission désignée conformément aux dispositions des articles L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire portant sur le choix du délégataire et sur l'économie générale des contrats envoyé le 1^{er} octobre 2021 au Conseil municipal ;

Vu les projets de contrats de DSP, sous la forme d'un affermage, relatifs à la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul.

Considérant que la Ville de Bailleul a décidé de lancer une consultation, sur le fondement des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public et du Code de la commande publique, en vue de confier à un délégataire, via une convention de délégation de service public, la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 
ID : 059-215900432-20211007-DEL21_066-DE

Déroulement de la procédure :

AVIS DE CONCESSION :

Dossier de consultation aux entreprises (DCE) téléchargé sur le site : marches-securises.fr le 22/02/2019.

Publication au BOAMP et JOUE le 28/02/19 (réf. BOAMP/JOUE : 19-21701

Publication dans "Magazine Résonance" n°148 le 22/02/19

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 28/06/2019 à 12 heures

Deux plis ont été déposés dans les délais. Aucun pli n'est arrivé hors délai. La Commission a enregistré les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis :

1. La Société OGF
2. La Société SCF

La Commission, désignée conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 du C.G.C.T., s'est réunie le 15 octobre 2019 pour procéder à l'ouverture et à l'enregistrement des plis et à l'analyse des candidatures.

La Commission prévue par l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement de l'enveloppe contenant l'offre déposée par les candidats.

Après analyse des pièces composant le pli reçu exigées par l'avis d'appel public à concurrence et examen des garanties professionnelles et financières du candidat, de son respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail et de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission a admis les deux candidats à présenter leur offre.

L'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre par la Commission prévue par l'article L.1411-5 du CGCT a été faite, conformément à ce qui avait été indiqué dans l'avis de publicité, sur la base de l'examen :

- des garanties professionnelles et techniques,
- des garanties économiques et financières,
- du respect par les candidats de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail,
- de l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

En vertu de l'article 5.2 du règlement de la consultation, les offres sont analysées sur la base des critères, ci-dessous exposés, hiérarchisés selon la pondération suivante par ordre décroissant d'importance :

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 
ID : 059-215900432-20211007-DEL21_066-DE
Délibération n° 21/066

Les critères économiques et financiers, appréciés au regard des sous-critères hiérarchisés et non pondérés :

- montant de la redevance d'occupation du domaine public versée à la ville ;
- niveau des tarifs prévisionnels et leur stabilité dans le temps ;
- pertinence du coût des travaux et les engagements souscrits pour le respect de ces coûts ;
- plan de financement des travaux ;
- cohérence du compte d'exploitation avec le projet d'exploitation, établi sur la durée de la concession.

Les critères techniques appréciés au regard des sous-critères hiérarchisés et non pondérés :

- qualité technique et fonctionnelle du projet envisagé ;
- délai d'exécution de la mise aux normes et des évolutions de l'équipement ;
- pertinence du planning opérationnel des travaux ;
- engagements performantiels des équipements ;
- moyens mis en œuvre pour garantir la qualité et la continuité du service (délais d'intervention, prestations, moyens techniques, délai d'interruption du service en période de travaux,...) ;
- moyens en personnel affectés à l'exploitation (nombre, qualifications,...) ;
- qualité architecturale du projet ;
- qualité environnementale des aménagements extérieurs ;
- accessibilité du crématorium aux usagers notamment aux personnes à mobilité réduite.

La commission a procédé à l'examen des offres sur les points suivants :

- acceptation du projet de contrat où seule la société SCF a apporté des demandes de corrections ;
- analyse de la conformité des offres ;
- analyse économique et financière ;
- analyse Architecturale et Techniques.

La commission a conclu sur la nécessité que les opérateurs précisent leur offre et a fait le choix d'entamer une phase de négociation.

La phase de négociation a été interrompue par la crise sanitaire d'une part et le renouvellement des conseils municipaux, aussi elle a été conduite sur une durée de presque 24 mois.

Lors de sa séance du 24 septembre 2019, elle a constaté que le candidat, à la suite de la demande de régularisation, a remis l'intégralité des documents qui avait été demandé au titre des candidatures.

Par courrier en date du 16 mars 2021, les deux opérateurs ont été invités à prolonger la durée de validité de leur offre de 6 mois et de venir en mairie pour une audition de négociation le 25 mars 2021.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 
ID : 059-215900432-20211007-DEL21_066-DE
Crématorium n° 21700

Suite à cette audition, une nouvelle demande de prolongation a été établie et il a été demandé aux opérateurs de préciser 7 points concernant les 3 éléments suivants :

- le volet architectural ;
- le volet paysager ;
- le volet technique.

Estimant être arrivé aux termes des négociations, Monsieur le Maire a informé les candidats le 31 août 2021 de la clôture de la phase de négociation et informé les candidats que leur dernière offre constituait son offre définitive.

Les offres des candidats ont donc été examinées par la commission au regard des critères de jugement des offres tels qu'énoncés à l'article 5.2 dans le règlement de la consultation à savoir :

Il sera tenu compte dans l'analyse des offres présentées des critères hiérarchisés par ordre décroissant d'importance suivants :

- a. Critère économique et financier évalué selon les éléments hiérarchisés par ordre décroissant d'importance suivants :
 - le niveau de la redevance d'occupation du domaine public versée à la ville de Bailleul ;
 - le niveau de tarifs prévisionnels et leur stabilité dans le temps ;
 - la pertinence du coût des travaux et les engagements souscrits pour le respect de ces coûts ;
 - le plan de financement des travaux ;
 - la cohérence du compte prévisionnel de l'exploitation établi sur la durée de la concession.
- b. Critère technique évalué selon les éléments suivants :
 - la qualité technique et fonctionnelle du projet envisagé ;
 - le délai d'exécution de la mise aux normes et des évolutions de l'équipement ;
 - la pertinence du planning opérationnel des travaux ;
 - les engagements performantiels des équipements ;
 - les moyens mis en œuvre pour garantir la qualité et la continuité du service (délais d'intervention, prestations, moyens techniques, délai d'interruption du service en période de travaux,...) ;
 - les moyens en personnel affectés à l'exploitation (nombre, qualifications,...) ;
 - la qualité architecturale du projet ;
 - la qualité environnementale des aménagements extérieurs ;
 - l'accessibilité du crématorium aux usagers notamment aux personnes à mobilité réduite.

Choix de l'offre

Après analyse des offres et au regard des critères de jugement des offres définis ci-avant, le choix de Monsieur le Maire s'est porté sur le candidat qu'il a jugé le plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 
ID : 059-215900432-20211007-DEL21_066-DE
Délibération n° 21/066

Vu l'avis unanime des membres de la Commission de Délégation des Services Publics qui s'est réunie le 30 septembre 2021 ;

La commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 30 septembre 2021.

Eu égard aux conclusions de l'analyse des offres, il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le choix de la société OGF pour assurer, en tant que délégataire, la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul ;
- **APPROUVER** la convention de délégation de service public et ses annexes relatives à la gestion de la délégation de service public, sous la forme d'un affermage, relative à la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul à compter de la date indiquée dans le courrier de notification après sa transmission au contrôle de légalité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public, sous la forme d'un affermage, relative à la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul et tous les pièces et actes afférents ;
- **APPROUVER** les termes financiers de la convention de délégation du service public relative à la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul
- **ACCEPTER** que l'autorisation d'occupation du domaine public soit délivrée gratuitement pour le service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance
Le 07 octobre 2021
Pour extrait certifié conforme,





Le Maire
Antony GAUTIER

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE BAILLEUL



**Extrait du registre
du conseil**

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le
ID: 059-215900432-20221219-DEL22_114-DE

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Antony GAUTIER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le treize décembre deux mille vingt-deux et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

22/114

PRÉSENTS (25): Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEVRE, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Valérie COUTURE, Géry DELANGUE, Damien VERWAERDE, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Bénédicte CREPEL, Nathalie BAUCHART, Linda WHEATLEY, Emilie DUCOURANT, Clotilde SAULNIER, Vanessa DEHONDT.

Procurations (5)

Mathilde CHARPENTIER	donne procuration à Arnaud DEVILLEZ
Pierre GRANDGENEVRE	donne procuration à Brigitte GALLI
Denis BECUWE	donne procuration à Sophie SPATOLA
Sabrina WINCKEL	donne procuration à Marjorie VANDENBERGHE
Maxime DEPLANCKE	donne procuration à Emilie DUCOURANT

Absents (3)

Marc DENEUCHE, Sébastien MALESYS, Bérangère VERFAILLIE.

Effectif du Conseil Municipal :	33
Présents en séance :	25
Procurations :	5
Absents :	3
	<u>33</u>

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Florent VANDENABEELE



Le Maire,
Antony GAUTIER

A. Gautier

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 
ID : 059-215900432-20221219-DEL22_114-DE

VILLE DE BAILLEUL

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du **19 décembre 2022**

Délibération n° **22/114**

Création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la commune de Bailleul – Délégation de service public sous la forme d'une concession – Localisation

Considérant que le Conseil municipal a décidé la création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu sur le territoire de la Commune de Bailleul ;

Vu la délibération n°21/066 en date du 7 octobre 2021 relative à la construction et à l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul, délégation de service public sous la forme d'une concession ;

Vu la décision de Monsieur le Maire en date du 7 octobre 2021 d'approuver le choix de la Société OGF pour assurer en tant que délégataire, la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul.

Dans le cadre de la procédure administrative relative à l'enquête publique préalable aux travaux, la Sous-Préfecture de Dunkerque a sollicité le 21 novembre 2022 une précision parcellaire quant au projet.

Conformément aux indications précisées dans le Permis de Construire n°059 043 22 O 0026, le projet se situera sur la parcelle actuellement cadastrée sous la référence AO n°95 d'une contenance de 19 430 m². Le terrain d'assiette sera d'une contenance d'environ 5 900 m² appartenant à la Commune.

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 10 décembre 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** que la parcelle AO n° 95 est bien le terrain du projet de construction d'un crématorium et d'un site cinéraire sur la Commune de Bailleul.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le 
ID : 059-215800432-20221219-DEL22_114-DE
Délibération n° 2022-11

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le 19 décembre 2022
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Antony GAUTIER



Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le : **21 DEC. 2022**
et de la publication ou notification le : **21 DEC. 2022**



Le Maire
Antony GAUTIER



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE BAILLEUL



**Extrait du registre
du conseil**



L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Antony GAUTIER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-sept mars deux mille vingt-trois et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

23/010

PRÉSENTS (24): Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEVRE, Mathilde CHARPENTIER, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Géry DELANGUE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Bénédicte CREPEL, Maxime DEPLANCKE, Linda WHEATLEY, Emilie DUCOURANT, Clotilde SAULNIER, Vanessa DEHONDT.

Procurations (6)

Arnaud DEVILLEZ	donne procuration à Mathilde CHARPENTIER
Pierre GRANDGENEVRE	donne procuration à Gilles DEVIENNE
Valérie COUTURE	donne procuration à Gaëlle LEFEVRE
Denis BECUWE	donne procuration à Laurence DUREY
Aurélien BEAUFROME	donne procuration à Sophie SPATOLA
Marc DENEUCHE	donne procuration à Maxime DEPLANCKE

Absents (3)

Sébastien MALESYS, Nathalie BAUCHART, Bérangère VERFAILLIE.

Effectif du Conseil Municipal :	33
Présents en séance :	24
Procurations :	6
Absents :	3
	<u>33</u>

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Florent VANDENABEELE



A. Gautier
Le Maire,
Antony GAUTIER

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le
ID : 059-215900452-20230323-DEL23_010-DE

VILLE DE BAILLEUL



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **23 mars 2023**

Délibération n° **23/010**

Urbanisme – Création d'un crématorium et d'un site cinéraire attenant à Bailleul – Régularisation

Vu la délibération n°18/067 en date du 5 juillet 2018 relative à la création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu à Bailleul – Choix du mode de gestion ;

Vu la délibération n°21/066 en date du 7 octobre 2021 relative à la construction et exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul- Délégation de Service Public sous la forme d'une concession ;

Vu la décision de Monsieur le Maire en date du 7 octobre 2021 d'approuver le choix de la Société OGF pour assurer en tant que délégataire, la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Commune de Bailleul ;

Vu la délibération n°22/114 en date du 19 décembre 2022 relative à la localisation du projet de construction d'un crématorium, parcelle AO n°95, sur le territoire de la Commune de Bailleul ;

Dans le cadre de la procédure administrative de création du crématorium et d'un site cinéraire, la Sous-Préfecture de Dunkerque sollicite une délibération du Conseil municipal approuvant le principe de la création.

Considérant que la délibération n°18/067 en date du 5 juillet 2018 portant création du crématorium a délibéré sur son mode de gestion et a été accompagné par un rapport de présentation sans pour autant approuver le principe de sa création, il convient de régulariser par la prise d'une nouvelle délibération ;

La Commission « Écologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 11 mars 2023.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la création d'un crématorium et d'un site cinéraire attenant sur la parcelle cadastrée section AO numéro 95 chemin de l'aire d'accueil à Bailleul (59270).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023
Publié le
ID : 059-215600452-20230325-DEL23_010-DE

Délibération n° **23/010**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Le Secrétaire de séance
Florent VANDENABEELE



Fait et délibéré en séance
Le 23 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,


Le Maire
Antony GAUTIER

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le : **24 MAR. 2023**
et de la publication ou notification le : **24 MAR. 2023**


Le Maire
Antony GAUTIER

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BAILLEUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
A-URBA-23-0053

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
EN VUE DE LA CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM

Le Maire de BAILLEUL,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2223-40,
- **VU** le Code de l'environnement notamment ses articles L.123-1 et suivants et l'article R.123-9,
- **VU** le Code des relations entre le public et l'administration,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°23/010 du 23 Mars 2023 relative à la création et la gestion d'un crématorium parc d'activités de la Blanche Maison,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal n°21/066 du 07 oct 2021 relative à la délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la ville de BAILLEUL et à l'approbation du choix du délégataire,
- **VU** la décision du Tribunal Administratif de Lille du 17 Février 2023 désignant Monsieur Maurice NAYE en qualité de Commissaire-Enquêteur pour cette enquête publique,
- **VU** l'ensemble des pièces constituant le dossier soumis à enquête publique pour le projet de création d'un crématorium,
- **CONSIDÉRANT** que l'évolution des pratiques dans le domaine funéraire entraîne une augmentation des demandes de crémation,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 - Objet de l'enquête :

Il sera procédé, par la commune de BAILLEUL, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de BAILLEUL, au sein du parc d'activités de la Blanche Maison, Chemin de l'Aire d'Accueil.

Le projet consiste en la construction d'un équipement de 705,20m² sur la parcelle cadastrée sous la référence AO n°95, d'une contenance initiale de 19430m² dont environ 5850m² seront utilisés pour le projet après division cadastrale.

Le projet comprendra un espace extérieur composé de 37 places de parking aériennes et d'un jardin du souvenir largement planté et traité de manière paysagère permettant le recueillement des visiteurs. L'espace bâti comprendra les éléments suivants :

- L'accueil du crématorium permettant l'orientation, l'information des familles et l'administration.
- Un espace technique réservé au personnel regroupant l'ensemble des activités techniques.
- Un espace dédié aux cérémonies : espace d'accueil des familles, célébrations et recueillement

ARTICLE 2 - Durée de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera du Lundi 17 Avril 2023 au Vendredi 19 Mai 2023 inclus.

ARTICLE 3 - Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Maurice NAYE, consultant en organisation - retraité, est désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille comme Commissaire-Enquêteur.

1/3

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

ARTICLE 4 - Composition du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête comporte les pièces suivantes :

- ✓ Délibération relative à la création et la gestion d'un crématorium situé au sein du parc d'activités de la Blanche Maison - Chemin de l'Aire d'Accueil à BAILLEUL.
- ✓ Délibération relative à la délégation de service public sous forme de concession de services pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium sur le territoire de la ville de BAILLEUL et à l'approbation du choix du délégataire.
- ✓ Avis d'enquête publique et Arrêté d'ouverture de l'enquête.
- ✓ Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact (DREAL).
- ✓ Note de présentation du projet.
- ✓ Éléments visuels et graphiques du projet (*image d'insertion, plan de situation, plan de masse, façades, coupes, plan intérieur*).
- ✓ Projet de règlement intérieur.
- ✓ Étude de l'activité, mode de gestion, politique tarifaire, tarifs prévisionnels.
- ✓ Dossier de Permis de Construire comprenant la note de présentation architecturale du projet, notice paysagère, descriptif technique sommaire, plans détaillés du permis de construire, notice sur la sécurité et notice sur l'accessibilité des personnes handicapées.
- ✓ Extrait du contrat de DSP.
- ✓ Notification du délai d'instruction du permis de construire et prolongation.

ARTICLE 5 - Ouverture du registre d'enquête :

Les registres d'enquête publique seront déposés du Lundi 17 Avril 2023 au Vendredi 19 Mai 2023 inclus à la Mairie de BAILLEUL, 16 Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL. Ils seront disponibles aux horaires d'ouverture de la mairie soit :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les samedis de 8h00 à 12h00.

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 6 - Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête :

Le dossier de consultation restera disponible pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de BAILLEUL, 16 Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL, aux horaires d'ouverture de la mairie soit :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les samedis de 8h00 à 12h00.

Un poste informatique installé en mairie de BAILLEUL et mis à disposition du public permettra la consultation numérique du dossier.

ARTICLE 7 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :

Consigner ses observations sur le registre d'enquête spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de BAILLEUL, 16 Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL, aux horaires d'ouverture de la mairie soit :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les samedis de 8h00 à 12h00.

Adresser un courrier postal ou par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur :

- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de BAILLEUL, Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL.
- Par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquete.crematorium@ville-bailleul.fr

Toutes les observations seront adressées au commissaire enquêteur au plus tard le 19 Mai 2023.

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

ARTICLE 8 - Permanences du Commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur désigné à l'article 3 accueillera les observations du public lors des permanences suivantes tenues en mairie de BAILLEUL, 16 Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL :

- Lundi 17 Avril 2023 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 21 Avril 2023 de 13h30 à 17h30
- Mercredi 26 Avril 2023 de 13h30 à 17h30
- Mardi 9 Mai 2023 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 19 Mai 2023 de 13h30 à 17h30

ARTICLE 9 - Publicité de l'enquête :

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et suivant tout autre procédé en usage, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis de publicité sera également publié dans les journaux locaux par deux fois (15 jours avant le début de l'enquête et 8 jours après son commencement) :

- La Voix du Nord (Édition de Lille)
- Nord Éclair

ARTICLE 10 - Clôture de l'enquête :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui transmettra le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées au Maire au plus tard dans le délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Il sera en outre affiché en Mairie et en différents points du territoire communal ainsi qu'à proximité du site concerné.

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat d'affichage du Maire et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

ARTICLE 11 - Publicité du rapport et de ses conclusions :

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En mairie de BAILLEUL, 16 Place Charles de Gaulle, 59270 BAILLEUL
- Sur le site internet de la commune : www.ville-bailleul.fr

Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 12 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête :

Une copie du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Département du Nord,
- Monsieur Maurice NAYE, Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 13 - Délais et voies de recours :

Dans les deux mois suivant la notification du présent arrêté, celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille :

- Par voie postale (5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Cedex - 59000 LILLE)
- Par le biais du site internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

Le 30 Mars 2023,
Le Maire,



A. Gautier
Antony GAUTIER

3/3

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSTRUCTION D'UN CRÉMATORIUM

Par arrêté municipal, l'enquête publique se déroulera du **lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus**, soit une durée de 32 jours.

Objet de l'enquête

Il sera procédé, par la commune de Bailleul, à une enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Bailleul.

Siège de l'enquête publique

Mairie de Bailleul - 16 Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL

Commissaire enquêteur

Monsieur Maurice NAYE, consultant en organisation - retraité, est désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille comme commissaire enquêteur.

Ouverture du registre d'enquête

Les registres d'enquête publique seront déposés du **lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus** à la mairie de Bailleul. Ils seront disponibles aux heures d'ouverture de la mairie soit :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les samedis de 8h00 à 12h00.

Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête

Le dossier de consultation restera disponible pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bailleul, aux heures d'ouverture de la mairie.

Un poste informatique installé en mairie de Bailleul et mis à disposition du public permettra la consultation numérique du dossier.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations

- **Consigner ses observations sur le registre d'enquête spécialement ouvert pour cet objet**

- **Adresser un courrier postal ou par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur**

- Par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Bailleul - Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL

- Par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante enquetepublique-crematorium@ville-bailleul.fr

Toutes les observations seront adressées au commissaire enquêteur au plus tard le 19 mai 2023.

Permanences du Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur accueillera les observations du public lors des permanences suivantes, tenues en mairie de Bailleul :

- Lundi 17 avril 2023 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 21 avril 2023 de 13h30 à 17h30
- Mercredi 26 avril 2023 de 13h30 à 17h30
- Mardi 9 mai 2023 de 8h30 à 12h00
- Vendredi 19 mai 2023 de 13h30 à 17h30

Publicité du rapport et de ses conclusions

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En mairie de Bailleul - 16 Place Charles de Gaulle - 59270 BAILLEUL

- Sur le site internet de la commune : www.ville-bailleul.fr

Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Délais et voies de recours

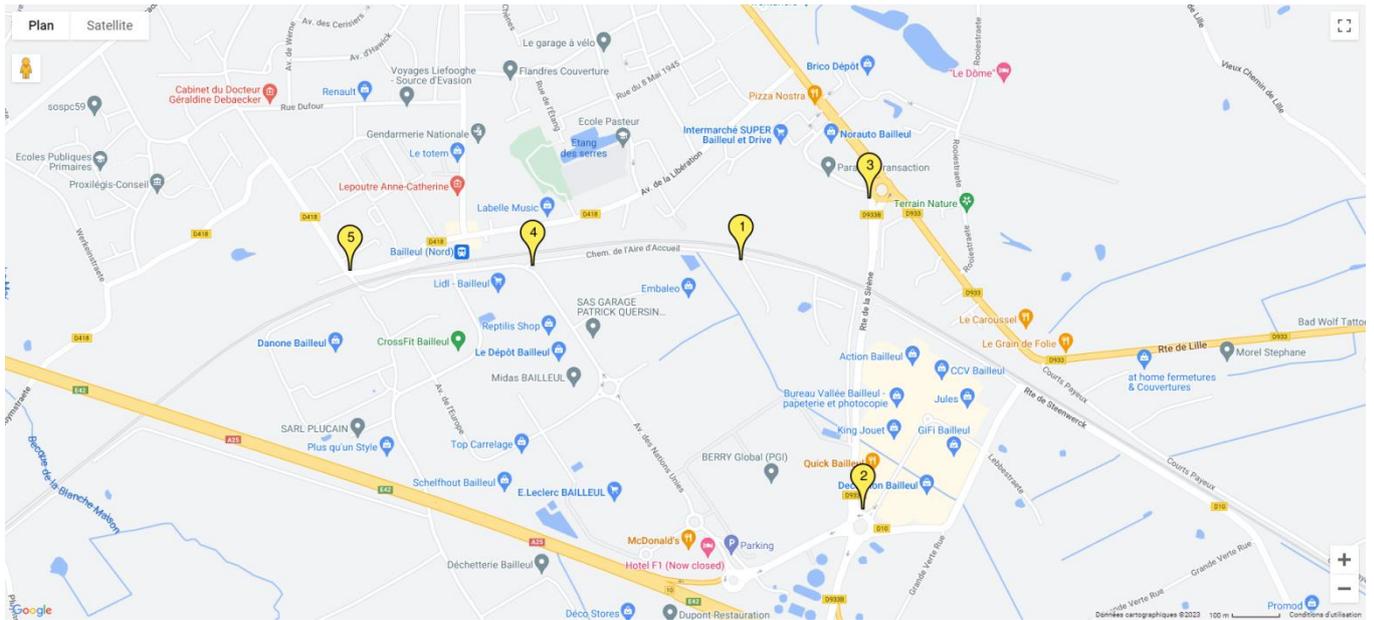
Dans les deux mois suivant la notification de l'arrêté, celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille :

- Par voie postale (5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 Cedex - 59000 LILLE)

- Par le biais du site Internet Télérecours : <http://www.telerecours.fr>

ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Localisation des panneaux d'affichage de l'Avis d'enquête.



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
*Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.*

Entrée du futur emplacement

Point 1



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



Point 2



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



Point 3



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



Point 4



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.

Point 5



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.



ENQUETE PUBLIQUE n° E23000019/59
Création et Exploitation d'un Crématorium et d'un site cinéraire
sur la commune de BAILLEUL.
